



AMÉNAGEMENT FORESTIER

2021 - 2040

FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

"Document destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Département :

Drôme

Surface retenue pour la gestion :

1 116,65 ha

Révision d'aménagement

Altitudes extrêmes :

320 m - 1 280 m

Directive régionale d'aménagement : **Rhône-Alpes**



Office National des Forêts

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté - 2 JUIN 2024
**portant approbation du document de révision de l'aménagement
de la forêt domaniale de BARONNIES (DROME)
pour la période 2021 - 2040
avec application du 2° de l'article L. 122-7 du code forestier**

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code forestier, notamment les articles L. 122-7, L. 122-8, L. 124-1, L. 212-1, L. 212-2, L. 212-3, R. 122-23, R. 122-24, D. 212-1, D. 212-2, R. 212-3, D. 212-5, R. 213-19 et R. 213-20 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 414-4 et R. 414-19 ;

Vu la directive régionale d'aménagement de la région de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006;

Vu l'arrêté ministériel du 09 juin 2008, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de BARONNIES (DROME), pour la période 2005 - 2019 ;

Sur la proposition de la directrice générale de l'Office national des forêts,

Arrête :

Article 1

La forêt domaniale de BARONNIES (DROME), d'une contenance de 1 116,65 ha, est affectée prioritairement à la fonction de protection physique et à la fonction sociale, tout en assurant sa fonction écologique et sa fonction de production ligneuse, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2

Cette forêt comprend une partie boisée de 800,80 ha, actuellement composée de pin noir d'Autriche (49%), de pin d'Alep (34%), de pin sylvestre (3%), d'autres résineux (2%), de chêne pubescent (11%) et d'autres feuillus (1%). Le reste, soit 315,85 ha, est constitué de pierriers et de pelouses.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière, sur 456,90 ha, et en conversion en futaie irrégulière, sur 241,62 ha.

Les essences-objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le pin noir d'Autriche (456,90 ha) et le pin d'Alep (241,62 ha). Les autres essences seront favorisées comme essences d'accompagnement.

Article 3

Pendant une durée de vingt ans (2021 – 2040) :

- La forêt sera divisée en cinq groupes de gestion :
 - Un groupe de régénération, d'une contenance de 61,35 ha, au sein duquel 52,00 ha seront nouvellement ouverts en régénération et 14,00 ha seront parcourus par une coupe définitive au cours de la période ;
 - Un groupe d'amélioration, d'une contenance totale de 611,30 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation variant de 15 à 20 ans, en fonction de la croissance des peuplements ;
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 280,06 ha, qui sera laissé en croissance libre, sans coupe durant la période, hormis en cas de problèmes sanitaires aigus ;
 - Un groupe d'intérêt écologique général d'une contenance de 62,46 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
 - Un groupe constitué de surfaces sans vocation de production ligneuse, d'une contenance de 101,48 ha dont 80,41 sont actuellement boisés, qui sera laissé à son évolution naturelle et intégré dans le réseau régional *FRENE* des forêts en libre évolution naturelle sur le long terme ;
- Des travaux de création de 2,10 km de piste forestière, ainsi que des travaux de remise aux normes de 0,40 km de routes forestière et de réfection de 0,65 km de pistes et traînes de débardage, seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4

Le document d'aménagement de la forêt domaniale des BARONNIES, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L. 122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles - à l'exclusion des travaux de création ou de remise aux normes d'infrastructure - au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone de protection spéciale n° FR8212019, dénommée "Baronnies - Gorges de l'Eygues".

Article 5

Le directeur général de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et la directrice générale de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le - 2 JUIN 2024

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,
Pour le ministre, et par délégation :

~~L'adjointe à la sous-directrice
Filères forêt-bois, cheval et bioéconomie~~

Marianne RUBIO

SOMMAIRE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET	5
PREAMBULE	7
<u>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</u>	8
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT	8
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT	8
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	9
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES	11
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS	13
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL	13
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	16
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET	19
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	19
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE	24
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU)	27
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	28
<u>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIONS</u>	33
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION	33
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE	35
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS	35
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE	35
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT	36
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	36
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT	36
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION	37
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	37
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES	39
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES	39
2.5 PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA PERIODE 2021 - 2040	40
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS	40
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	40
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE	46
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	47
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS	49
2.5.7 PROGRAMME D'ACTIONS ACTIONS DIVERSES	52
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB.....	52
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L122-7 2 [°] ET L122-8 DU CODE FORESTIER.....	53
<u>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</u>	54
3.1 RECAPITULATIFS	54
A– VOLUMES DE BOIS A RECOLTER.....	54
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS	55
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL	56
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT	57
<u>SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES</u>	57
<u>ANNEXES ET CARTES</u>	57

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

Contexte

La forêt domaniale des Baronnies, constituée de trois massifs principaux découpés en 55 parcelles, occupe 1 117 ha de terrains montagneux sur le bassin versant de l'Ouvèze, affluent du Rhône, dans la région naturelle des Baronnies, entre 320 m et 1 280 m d'altitude.

Elle se présente essentiellement sous trois formes distinctes mais imbriquées :

- une partie résineuse, constituée d'une futaie à différents stades de développement (64%)
- une partie feuillue, constituée principalement de taillis de chêne pubescent (8%)
- une partie d'espaces non boisés, constituée de landes, marnes plus ou moins nues, falaises, rochers... (28%)

La partie résineuse est issue en partie de plantations de pin noir d'Autriche, effectuées à partir du début du XXe siècle sur d'anciens pâturages, dans le cadre des lois sur la Restauration des Terrains en Montagne (RTM) et qui s'est poursuivie pendant toute la première partie du XXe siècle..

Enjeux principaux de la forêt

• **Production ligneuse**

La forêt a un niveau de production faible, inférieure en moyenne à 3 m³/ha/an, sur près de 700 ha. Le niveau de production sans objet, environ 38% de la surface de la forêt, correspond aux zones hors sylviculture, où il n'est pas envisagé de récolte même à long terme (espaces non boisés, peuplements chétifs, taillis de chêne pubescent, peuplements de pins sur stations à très faible potentialité).

• **Enjeux écologiques**

La forêt est située dans le Parc naturel régional des Baronnies. Elle comporte 9 ha avec un intérêt écologique particulier : une ZNIEFF de type 1 et un site Natura 2000 (ZPS). La forêt abrite une faune et des habitats naturels intéressants, notamment de nombreux rapaces.

• **Enjeux sociaux**

La forêt est traversée par de nombreux itinéraires de randonnée, assez fréquentés. Les zones visibles à faible distance depuis les routes et villages, de sensibilité paysagère moyenne à forte, représentent 243 ha. La forêt est également concernée par deux périmètres de protection rapprochés pour 7 ha et un site inscrit pour 0,62 ha.

• **Protection contre les risques naturels**

La protection contre les risques naturels, à l'origine de la création de la forêt il y a plus de 100 ans, est aujourd'hui encore très présente. La forêt joue un rôle de protection moyen à fort contre les chutes de blocs ou contre le ravinement et les crues torrentielles, sur 22% de sa surface.

Bilan de l'aménagement précédent

Si le programme des coupes a été très bien suivi, les prévisions de récolte n'ont pas été atteintes en totalité (25% des volumes prévus non récoltés). La principale raison est la réduction des surfaces parcourues par parcelle en raison de fortes pentes ne permettant pas l'exploitation.

Concernant le renouvellement, il n'y actuellement aucun échec de régénération, l'apparition des semis de pin noir ne montrant pas de difficultés particulières.

Grands choix de l'aménagement

L'aménagement affiche plusieurs objectifs principaux :

- ❖ poursuivre le renouvellement de la forêt en récoltant les peuplements mûrs de pin noir pour laisser la place aux nouvelles générations
- ❖ poursuivre l'amélioration des jeunes peuplements productifs
- ❖ rénover une partie de la desserte existante, afin de l'utiliser à la fois pour la sortie des bois et pour la protection contre l'incendie
- ❖ augmenter la surface de forêt accessible par la création de nouvelles pistes de débardage

Enfin, 80 ha de peuplements difficilement ou totalement inaccessibles, principalement composés de taillis de chêne pubescent, sont classés en évolution naturelle à long terme et intégrés au réseau FRENE, sans aucune intervention ni pâturage pour au moins les deux prochaines périodes d'aménagement (soit 40 ans au minimum).

Programme d'actions

Pendant les 20 prochaines années (2021-2040), l'aménagement prévoit :

➤ **pour les coupes :**

- des coupes d'éclaircie et d'amélioration sur 143 ha
- des coupes de régénération sur 60 ha, au profit de la régénération acquise de pin noir
- une récolte totale de l'ordre de 12 000 m³ de bois, en incluant les coupes conditionnelles

➤ **pour les travaux :**

- la réhabilitation de 550 m de routes et la création de 2 300 m de pistes de débardage, sous réserve des possibilités techniques et financières
- l'entretien courant des équipements de la forêt : limites de périmètre, parcellaire (en priorité là où des coupes sont prévues), réseau de desserte (y compris le réseau DFCI), débroussaillage en prévention des incendies de forêt
- l'entretien des deux gîtes et des sentiers thématique et botanique
- le dépressage de jeunes peuplements afin de les rendre productifs à moyen terme, sur 28 ha.

La gestion mise en œuvre permettra de préparer les peuplements forestiers au changement climatique, en renforçant la résilience des peuplements existants et/ou en accélérant leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Cela se traduit pour cette forêt par les actions suivantes :

- augmentation de la diversité des essences, en favorisant la dynamique naturelle des feuillus là où ils s'installent
- augmentation de la diversité structurelle, avec la poursuite du renouvellement de la forêt.

Des évolutions plus rapides et plus fortes du climat ayant des conséquences sur les peuplements forestiers pourront amener à adapter ces stratégies avant le terme de l'aménagement.

Bilan financier prévisionnel

La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter 617 m³/an de pin noir d'Autriche, soit environ 1 m³/ha/an dans la partie en sylviculture accessible durant cet aménagement ou susceptible de l'être par la rénovation ou la création de pistes.

Le bilan financier prévisionnel est proche de l'équilibre voire bénéficiaire en prenant en compte les coupes conditionnelles, en particulier grâce aux recettes liées à la chasse.

PREAMBULE

Documents de référence

Cet aménagement forestier a été réalisé en se référant aux documents suivants :

- *Directive Régionale d'Aménagement Rhône Alpes, 2006 (DRA)*
- *Guide des Sylvicultures de Montagne - Alpes du Sud françaises, 2011 (GSM)*
- *Guide simplifié des stations forestières Diois – Baronnies, 2001*
- *Document d'aménagement forestier de la période précédente (2005 – 2019)*

Méthode de description de la forêt

Dans le cadre de la révision d'aménagement, la forêt a fait l'objet des descriptions suivantes :

- phase de description de terrain (courant 2019), à l'avancement avec la prise de quelques mesures dendrométriques ; la zone traitée recouvre l'ensemble de la surface en sylviculture
- description sommaire par photo-interprétation, avec l'aide des données du précédent aménagement ; la zone traitée recouvre le reste de la surface de la forêt

Sauf indication contraire, les volumes indiqués dans le présent aménagement doivent s'entendre comme des volumes bois fort total : volume sur écorce des tiges et des houppiers, jusqu'au diamètre 7 cm.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

Etat.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	Aménagement de la forêt domaniale des Baronnies
Départements de situation	Drôme (26)
Région nationale IFN de référence	Baronnies (n°905-26-9) pour une grande partie et Tricastin (n°943-26-4) pour une petite partie
Directive régionale d'aménagement	Rhône-Alpes

Département	Communes de situation	Surface cadastrale
Drôme (26)	Buis-les-Baronnies	191ha11a59ca
	La Roche-sur-le-Buis	428ha47a92ca
	Poët-en-Percip	89ha00a38ca
	Propiac	367ha76a51ca
	Vercoiran	3ha10a60ca

- **Période d'application de l'aménagement**

2021 - 2040 (20 ans).

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale des Baronnies	F19498X	1 082, 77 03 ha	09/06/2008	2005	2019

- **Carte de situation de la forêt**

La carte de situation de la forêt figure en annexe.

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

• Surfaces de l'aménagement

Surface cadastrale	1 082,77 03 ha
Surface retenue pour la gestion	1 116,65 ha
Surface boisée en début d'aménagement	800,80 ha
Surface en sylviculture de production	698,52 ha

La liste des parcelles cadastrales figure en annexe.

La **surface cadastrale** a été rectifiée en 2020 suite au transfert des parcelles situées sur le territoire communal de Bénivay-Ollon en forêt domaniale de Coucou pour 98 ha 18 a 50 ca, cela afin d'en simplifier la gestion sur le terrain.

La **surface retenue pour la gestion** a été calculée par SIG à partir du plan de base de la forêt. L'écart avec la surface cadastrale est de 3%.

La **surface boisée** est occupée par des arbres capables d'atteindre à maturité une hauteur supérieure à 5 m et un couvert arboré de plus de 10%.

La **surface en sylviculture de production** représente la surface pour laquelle une intervention sylvicole liée à la récolte de bois (y compris des opérations de renouvellement) est jugée possible à court, moyen ou long terme. Les jeunes peuplements faisant l'objet de travaux sylvicoles dont l'objectif est d'optimiser une récolte future sont considérés en sylviculture de production.

• Etat des lieux

L'état foncier détaillé de la forêt figure en annexe. Il comprend la liste des parcelles cadastrales appartenant à la forêt ainsi que l'historique des modifications intervenues depuis le précédent aménagement.

Forêts limitrophes relevant du régime forestier :

- forêt communale de Buis-les-Baronnies
- forêt communale de La Roche-sur-le-Buis
- forêt communale du Poët-en-Percip
- forêt communale de Propiac
- forêt communale de Vercoiran

• Procès-verbaux de délimitation et de bornage

Il n'existe pas de P.V. de délimitation ou de bornage. Il existe par contre un relevé d'arpentage établi le 14/02/1896 pour le canton des Combes sur le territoire communal de Buis les Baronnies, conservé aux Archives Départementales de la Drôme.

• Origine de la propriété forestière

La forêt est issue des anciennes séries R.T.M. de Buis les Baronnies, la Roche sur le Buis, Propiac, Poët en Percip et Vercoiran, créées à la fin du XIXème siècle essentiellement par voies d'acquisitions et regroupées à partir de 1976 pour constituer une seule unité, la forêt domaniale des Baronnies, du nom de la région naturelle dont dépendent ces différentes séries.

• Parcellaire forestier

Le parcellaire comporte 55 parcelles numérotées de 1 à 55. Leur surface moyenne est de 21 ha. Le parcellaire est conservé inchangé dans son ensemble, sauf pour les parcelles 1 à 4 qui ont été transférées en forêt domaniale de Coucou (nous avons réutilisé ces numéros de parcelle pour des anciennes parties isolées de la parcelle 7, cela afin de garder une même numérotation de 1 à 55 et de ne pas modifier l'ensemble des numéros de parcelle). Quelques simplifications de parcellaire ont également été réalisées (lignes parcellaires appuyées sur des pistes ou des limites naturelles).

- **Concessions**

Objet et bénéficiaire de la concession	Début - fin de contrat	Localisation (parcelles forestières)
Ligne électrique pour le Syndical Départemental d'Energie (SDE)	Depuis le 01/05/2009	Parcelle 50
Ligne électrique 20KV de 90 m pour le SDE	Depuis le 16/12/1992	Parcelle 22
Ligne électrique de 110 m pour ERDF	Depuis le 11/06/1981, avenant du 11/01/1989	Parcelle 39
Escalade pour la FFME	Du 07/02/2011 au 06/02/2014, à renouveler	Parcelle 23
Itinéraires VTT avec Alauzon gîtes	Du 01/06/2018 au 31/12/2023	Parcelles 41, 42, 45, 47, 48, 49 et 50
Pâturage pour Majorel Lauton	Du 01/01/2015 au 31/12/2023	Parcelles 30 à 37, 41 et 45
Pâturage pour Franck Tourniaire	Du 01/01/2015 au 31/12/2023	Parcelles 44, 46 et 47
Sentier thématique (massif d'Ubrieux et de l'Aiguille) pour la commune de Buis-les-Baronnies	En cours de renouvellement	Parcelles 23, 26 et 29
Sentier thématique (site de la Montagne de Roche Colombe) pour la commune de Propiac	En cours de renouvellement	Parcelles 8 et 9

Ces concessions entrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée si l'état initial était boisé.

La situation des concessions ayant expiré devra être clarifiée : celles qui sont toujours actives devront faire l'objet d'un renouvellement de contrat (cf §2.5.1).

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	418	699			1 117 ha
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		1 108	9		1 117 ha
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		874	243		1 117 ha
	sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels	382	490	238	7	1 117 ha

Production ligneuse : la forêt a un niveau de production faible, inférieure en moyenne à 4 m³ /ha /an. La surface de niveau de production sans objet correspond aux zones hors sylviculture, où il n'est pas envisagé de récolte même à long terme (dont 75% d'espaces non boisés).
Voir §1.3.1

Fonction écologique : 9 ha sont en enjeu reconnu (parcelle 23), correspondant à un site Natura 2000 (ZPS Baronnies-Gorges de l'Eygues) et à une ZNIEFF de type 1 « Montagne de Baume ». Le reste de la surface représente un enjeu écologique ordinaire.
Voir §1.3.2.

Fonction sociale : environ 1/5 de la surface de la forêt est classé en enjeu social reconnu. Il s'agit des zones à sensibilité paysagère moyenne à forte, ainsi que des périmètres de protection de captage et le site inscrit des gorges d'Ubrioux. Le reste de la forêt, peu fréquenté et sans sensibilité paysagère notable, est classé en enjeu local.
Voir §1.3.3.

Fonction de protection contre les risques naturels : 245 ha sont classés en enjeu de protection moyen ou fort. Ce sont les zones où les phénomènes naturels sont susceptibles de menacer des enjeux socio-économiques identifiés. Il s'agit en l'occurrence :

- des zones de ravinement ainsi que de bassins d'alimentation des torrents sur une grande partie de la forêt
- des zones de chutes de blocs

Le reste de la forêt est classé en niveau faible ou sans objet : aucun enjeu socio-économique n'est directement menacé.

Ce classement a été réalisé par le service RTM. Voir paragraphe 1.3.4.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

Ces 4 cartes figurent en annexe.

- **Menaces et éléments forts imposant des mesures particulières**

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Menaces		
Incendies	1 117 ha	Nous considérons les risques d'incendie élevés sur l'ensemble de la forêt domaniale des Baronnies et cela, d'autant plus que la fréquentation touristique est en augmentation sensible depuis une vingtaine d'années (sentiers de Grande Randonnée, sentiers de pays, sentiers thématiques...) ; la biomasse combustible est également en augmentation, que ce soit dans les propriétés privées voisines boisées (généralement sans aucune intervention) ou à l'intérieur de la forêt domaniale (interventions réduites dans les jeunes peuplements) ; la desserte des massifs étudiés n'est pas encore optimale et une rénovation est souhaitable par endroits pour faciliter l'accès des véhicules de lutte contre l'incendie
Autres éléments		
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	110 ha	Dont 58 ha de zones productives difficiles à desservir compte tenu des investissements importants à y consacrer pour des produits de faible valeur
Importance sociale ou économique de la chasse	1 117 ha	La part des recettes de chasse dans le bilan financier de la forêt est particulièrement importante (autour de 70%).
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	4 ha	Mélèze

- **Démarches de territoires**

La forêt est incluse dans le Parc Naturel Régional des Baronnies.

Toutes les communes de situation de la forêt sont membres de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

La forêt domaniale des Baronnies, composée de trois massifs principaux, se situe au Sud du département de la Drôme, dans la région naturelle du même nom, à l'Est et à l'Ouest du village de Buis les Baronnies, sur le bassin versant de l'Ouvèze, affluent du Rhône (et qui a donné son nom au périmètre RTM initial).

La pente moyenne est de l'ordre de 40 % et les expositions les plus fréquentes sont Nord et Sud.

B - Conditions stationnelles

- **Climat actuel**

Il s'agit d'un climat de transition entre celui des Préalpes et le climat méditerranéen. Ses principales caractéristiques sont :

- été et début de l'automne chaud et sec
- automne et printemps relativement pluvieux, parfois sous la forme de précipitations orageuses violentes
- vents secs et assez violents
- changements de température brusques

- **Changement climatique et conséquences potentielles**

Depuis 1900 et l'augmentation sensible des teneurs de gaz à effet de serre dans l'atmosphère due aux activités humaines, on constate un réchauffement planétaire, qui s'accélère depuis les années 80. Sur la période 1959-2009, Météo France estime cette évolution en France métropolitaine à + 0,3 °C par décennie.

Les projections futures retiennent pour les plus probables une évolution de + 2 °C à + 4 °C à l'horizon 2100 par rapport au début de ce siècle, selon différents scénarios d'évolution des rejets de gaz à effet de serre. Ces évolutions seront déjà significatives en 2030 (+1 à 2 °C) et 2050 (+1,5 à 2,5 °C).

Cela correspond en plaine à une remontée des climats du sud vers le nord de plusieurs centaines de km, et en montagne à un décalage vers le haut des étages de végétation de 600 à 800 m. Autrement dit, la température subie par une forêt située à 1000 m d'altitude sera en 2100 équivalente à celle constatée aujourd'hui dans les plaines du Rhône ou de la Loire.

Les autres évolutions climatiques sont plus incertaines et sujettes à des variations locales importantes, mais on observera une augmentation du nombre de jours très chauds et de sécheresse, ainsi qu'une probable baisse des précipitations.

Les effets de ces évolutions climatiques sur les peuplements forestiers sont variables. Ils peuvent être positifs tant que l'évolution est contenue, avec l'augmentation du taux de CO₂ atmosphérique qui favorise la photosynthèse et l'allongement de la période de végétation. Ils deviennent limitants, puis létaux, quand les seuils de tolérance des arbres à la sécheresse et aux chaleurs extrêmes sont dépassés. Des effets plus brusques et destructeurs peuvent par ailleurs être directement induits par ces évolutions climatiques, tels que les incendies ou des attaques sanitaires liées à des parasites de faiblesse, à des ravageurs favorisés par le réchauffement ou à l'apparition de ravageurs exotiques.

Il existe différentes stratégies d'adaptation des peuplements forestiers au changement climatique, qui peuvent être combinées pour certaines. Elles visent soit à renforcer la résilience des peuplements existants, soit à accélérer leur transformation vers des peuplements plus adaptés. Elles sont à mettre en œuvre à court ou moyen terme, en se projetant dans une perspective de long terme correspondant à la durée de vie des peuplements forestiers. La liste suivante, non exhaustive, présente quelques-unes des stratégies les plus courantes :

- **Augmenter la diversité des essences** : les peuplements mélangés résistent mieux aux perturbations et au stress que les peuplements purs, et se rétablissent plus rapidement après perturbation. Les actions correspondantes sont principalement à mettre en œuvre lors des phases de régénération, en maintenant une diversité des semenciers lors des coupes de régénération, en introduisant de nouvelles essences par plantation, en dosant les essences lors des travaux sylvicoles destinés à favoriser l'acquisition et le confortement de la régénération.
- **Augmenter la diversité structurelle**, en terme d'hétérogénéité verticale et horizontale, là encore pour améliorer la résilience de la forêt face aux perturbations et améliorer sa capacité de rétablissement. Cette diversité peut être considérée à différentes échelles, l'objectif étant de l'améliorer par rapport à la situation existante.
- **Augmenter la diversité génétique**, qui contribue à la capacité d'adaptation des forêts. Cela consiste en régénération naturelle à augmenter la durée de régénération pour obtenir des semis issus d'individus plus variés, et en régénération artificielle à choisir les bonnes provenances, et dans certains cas à mixer les provenances.
- **Augmenter la résistance aux perturbations des arbres individuels**, pour améliorer la probabilité de leur survie. Les actions correspondantes sont bien établies dans la gestion forestière : une récolte soignée évitant de blesser les troncs, et des éclaircies qui favorisent la croissance de l'arbre et sa stabilité par le développement d'un houppier équilibré.
- **Réduire les âges de récolte ou les diamètres cibles**, à la fois pour diminuer le risque économique en limitant la durée d'exposition d'un peuplement aux risques de perturbation, mais aussi pour accélérer le remplacement des essences, au profit de celles qui sont mieux adaptées. Cela consiste donc à abaisser l'âge et/ou le diamètre d'exploitabilité.

Pour ce qui est de la forêt domaniale des Baronnies, les stratégies retenues pour l'adaptation au changement climatique sont indiquées au §2.1.

- **Géologie**

NOM DE L'ETAGE	NATURE DE L'ETAGE	LOCALISATION	% DE LA SURFACE
Quaternaire : Colluvions de versant et éboulis	Matériaux issus par éboulement des corniches carbonatées supérieures ; couverture par encroutements pulvérulents en ubac	Alauzon : sous les barres des sommets de la Loube, des Bridons et des Gravas. Les Combes : sous le Rocher rond. Buis : Ubrieux (replat)	12
Hauterivien	Alternance de marnes et calcaires marneux	Poët : col de la Bohémienne La Roche : gîte du Lièvre	5
Valanginien	Marnes à fossiles pyriteux	Poët Alauzon	14
Berriasien	Calcaires argileux fins et clairs à lits marneux	Alauzon : adret du Gravas Chevalet : ubac de Serre Gros	23
Porlandien	Calcaires micritiques massifs, clairs	Roche Colombe ; sommets de la Loube, des Gravas, des Bridons ; versant d'Ubrieux	7
Oxfordien supérieur et Kimméridgien, « Rauracien, Séquanien »	Calcaires fins beiges et gris à chailles ; finement lités	Buis : replat d'Ubrieux	2
Oxfordien moyen « Argovien »	Alternance calcaires et marnes	Propiac : l'Auzière ; Roche Colombe Chevalet : adret de Serre Gros	6
Callovien inférieur et moyen	Calcaires en plaquettes et marnes feuilletées	Les Combes : bas de versant Pié Mian : moitié nord	4
Bathonien « Terres noires »	Marnes noires feuilletées et calcaires en plaquettes Présence d'un important filon minéralisé de calcite et baryte (Pb-Zn-Hg-Fe-Cu)	Buis : les Combes. Propiac : Pié Mian moitié sud et entre les ravins de la Dame et des Combes	27

Observations diverses :

- secteurs dans l'ensemble peu faillés

- important affleurement de Hauterivien au Poët-en-Percip (parcelle 55), riche en ammonites déroulées
- dans l'ensemble, mis à part les sommets et hauts de versants en calcaires durs et/ou compacts (Barrémien, Berriasien, Portlandien, Oxfordien, soit environ 40 % de la surface), les autres terrains restent fragiles, notamment en bordure des cours d'eau et en situation de pente
- **Unités stationnelles**

La forêt est située aux étages supraméditerranéen et montagnard. Le relief y est complexe, engendrant des variations locales fortes, dues au confinement et aux oppositions de versants tranchées (adret - ubac).

La typologie de stations utilisée est issue du précédent aménagement et a été adaptée pour être compatible avec le Guide Simplifié Diois et Baronnies Drômoises. Aucune nouvelle étude n'a été réalisée. Les types de stations rencontrés sont les suivants :

Unité stationnelle		Surface totale		Dont surface en sylviculture		Potentialités
Code	Libellé	ha	%	ha	%	
C2	Chênaie mixte	365,19	33	241,62	25	Faibles, ponctuellement moyennes
C3	Chênaie pubescente inférieure	553,42	49	258,86	37	
C4	Chênaie pubescente supérieure	198,04	18	198,04	28	
Total forêt		1 116,65	100%	698,52	100%	

Les stations les plus représentées au sein de la surface en sylviculture sont les chênaies pubescentes, favorables aux pins. Les potentialités restent assez faibles dans l'ensemble.

La carte des stations figure en annexe.

1.2.2 Description des peuplements forestiers

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

La forêt est constituée principalement de peuplements de pin noir d'Autriche, pin d'Alep et chêne pubescent.

La productivité est assez faible, semblable à l'ensemble des forêts de la région.

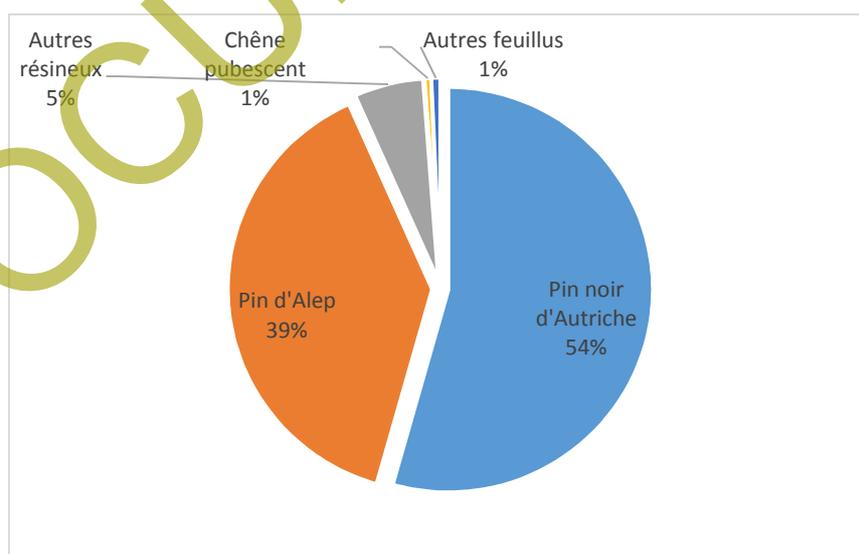
Les tableaux et diagrammes suivants présentent les peuplements de la forêt des Baronnie sous plusieurs aspects : essences, types de peuplements, classes de fertilité, classes d'âge, état sanitaire et résistance.

Les principales caractéristiques des peuplements, la répartition des types de peuplements par parcelle et les cartes des types de peuplements figurent en annexe.

- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%	Dont surface en sylviculture (ha)	%
Pin Noir d'Autriche (<i>P.N</i>)	391,31	49	381,11	54,5
Pin d'Alep (<i>P.A</i>)	273,43	34	272,76	39
Pin Sylvestre (<i>P.S</i>)	27,11	3,5	24,41	3,5
Autres résineux (<i>AR</i>)	13,67	1,5	13,67	2
Chêne pubescent (<i>CHY</i>)	94,07	11,5	1,98	0,3
Autres feuillus (<i>A.F</i>)	4,59	0,5	4,59	0,7
Total surface boisée	804,18	100%	698,52	100%

Essences principales en sylviculture (en ha)

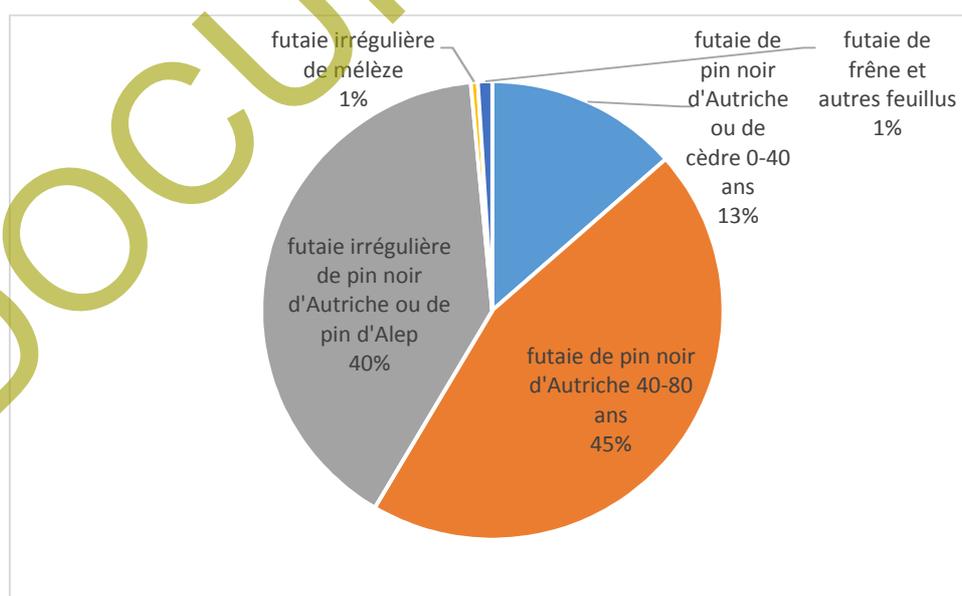


- Répartition des types de peuplements

Les peuplements ont été classés par photo-interprétation assistée de visites sur le terrain.

Type de peuplement	Surface (ha)	%	Dont surface en sylviculture (ha)	%
1a/ futaie de cèdre 20-40 ans	19,75	2	19,75	3
1b/ futaie de pin noir d'Autriche 0-20 ans, issu de régénération naturelle	13,95	1	13,95	2
1c/ futaie de pin noir d'Autriche 20-40 ans	61,97	6	59,93	8,5
1d/ futaie de pin noir d'Autriche 40-60 ans	262,47	24	254,29	36
1e/ futaie de frêne et autres feuillus 40-60 ans	4,59	0,4	4,59	1
1f/ futaie de pin noir d'Autriche 60-80 ans	60,02	5	60,02	9
2a/ futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 1 et 2	14,43	1	14,43	2
2b/ futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 3	9,03	1	9,03	1
2c/ futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 4	14,81	1	14,81	2
3a/ futaie irrégulière de pin d'Alep	244,05	22	244,05	35
3b/ futaie irrégulière de mélèze	3,67	0,3	3,67	0,5
3c/ futaie irrégulière de pin sylvestre	3,37	0,3	0	/
4/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans	92,09	8	0	/
5/ Espaces non boisés	312,47	28	0	/
Total	1 116,65	100%	698,52	100%

Types de peuplements en sylviculture (en ha)



- **Peuplements par classe de fertilité**

Classe de fertilité Pin Noir (selon GSM Alpes du Sud)	Surface (ha)	%	Dont surface en sylviculture (ha)	%
Classes 1 et 2	120,97	38	120,97	39
Classe 3	101,23	32	101,23	33
Classe 4	95,23	30	85,03	28
Total PN adulte	317,43	100%	307,23	100%

Les classes de fertilité sont celles du *Guide des Sylvicultures de Montagnes Alpes du Sud* (GSM) : le pin noir se trouve plutôt majoritairement dans les classes 3 et 4 (61% de la surface en sylviculture).

- **Qualité des bois**

Les produits fournis par la forêt sont semblables à ceux des autres forêts de la région.

- Pour le pin noir d'Autriche :
 - Palette, emballage, caisserie
 - perches et piquets pour les petits diamètres
 - bois de trituration faiblement valorisé (bois-énergie déchiqueté, papèterie)
 - il y a très peu de valorisation du pin noir sous forme de charpente ou de petits sciages dans la filière locale, malgré ses caractéristiques technologiques compatibles avec ces usages
- Pour le pin d'Alep :
 - bois de trituration faiblement valorisé (bois-énergie déchiqueté, papèterie)
- Pour le chêne pubescent :
 - Il occupe les zones les moins favorables (accès, sols), et forme des peuplements chétifs classés hors sylviculture. Sa seule destination actuelle est le bois de chauffage

- **Etat sanitaire des peuplements et menaces liées**

Etat sanitaire

L'état sanitaire des peuplements est assez satisfaisant dans l'ensemble, mais plusieurs difficultés sont toutefois rencontrées.

La chenille processionnaire du pin est présente sur la forêt depuis de nombreuses années mais il n'a pas été observé d'activité particulièrement intense en 2015 et 2016 contrairement à l'ensemble du Diois. Les dégâts ne provoquent pas la mort de l'arbre, mais entraînent une perte de production qui peut représenter l'équivalent d'une voire plusieurs années de croissance. Par ailleurs l'arbre affaibli devient ensuite plus vulnérable aux autres ravageurs ou aux aléas climatiques. Enfin, le caractère urticant des poils de chenilles représente un certain danger pour les publics présents en forêt (activités professionnelles comme de loisir).

Il n'a pas non plus été constaté jusqu'à présent d'activité sensible de *Sphæropsis sapinea* (également dénommé *Diplodia pinea*), observée ailleurs dans le département en 2018 et 2019 (des massifs entiers ont été atteints en vallée du Rhône). Toutefois, le comportement thermophile de *Sphæropsis sapinea* incite à penser que dans le contexte du réchauffement climatique actuel, la localisation et l'ampleur des attaques vont s'amplifier dans les années à venir. Une surveillance étroite est donc indispensable.

Enfin, il faut noter un phénomène qui pourrait probablement se développer à l'avenir, favorisé par le changement climatique, à savoir l'arrivée de la pyrale du buis (présente dans le bas du massif de Propiac, en forte progression année après année).

Résistance

La résistance d'un peuplement est sa probabilité de survie à court ou moyen terme (une à deux périodes d'aménagement). Elle est estimée de façon globale, selon la méthode du Guide des Sylvicultures de Montagne (GSM) Alpes du Sud, en s'appuyant sur les éléments suivants :

- âge des arbres de la strate prépondérante entre 100 et 120 ans
- taux de dépérissement < 10%
- composition du peuplement Pins > 75%
- structure du peuplement majoritairement régulière
- stabilité physique : élancement $H_o / D_g < 65$.

Sur cette base, l'indice de résistance moyen des peuplements adultes de la forêt des Baronnies est de 3, sur une échelle allant de 0 (très bonne résistance, peuplement jeune en bonne santé) à 7 (très faible résistance, peuplement menacé à court terme). La probabilité de survie du peuplement est donc assez bonne pour une durée de deux aménagements (40 ans).

B - Etat du renouvellement

Le tableau suivant donne des détails sur l'état de la régénération. La surface à régénérer prévue est issue du programme de coupes de l'ancien aménagement.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	
Surface à régénérer prévue (coupe définitive)	20 ha
Surface effectivement régénérée (coupe définitive réalisée)	11 ha

La surface régénérée est inférieure à la surface prévue. Il s'agit en fait de deux coupes définitives pour lesquelles seule une partie du peuplement a finalement été parcourue et une coupe définitive de 3 ha non encore réalisée.

C - Inventaires réalisés

Comme indiqué en préambule, la forêt n'a pas fait l'objet d'inventaire statistique. Seule une description à l'avancement a été réalisée, avec la prise de quelques mesures dendrométriques (surface terrière, hauteur moyenne du peuplement, essences présentes, diamètres).

Toutes les parcelles en sylviculture ont été décrites mais seules celles susceptibles de passer en coupe pendant l'aménagement ont fait l'objet de relevés relascopiques. La plupart des mesures sont comprises entre 18 et 25 m²/ha voire 15 à 18 pour les peuplements de pin d'Alep. Cependant, l'échantillon n'est pas représentatif : les relevés ont en effet été réalisés sur les zones les plus boisées et les plus productives et ne tiennent pas compte des petites variations au sein d'un peuplement (trouées, pistes, poches plus pauvres...). La surface terrière moyenne réelle des peuplements en sylviculture est donc très certainement dans la fourchette basse des mesures (18 à 22 m²/ha).

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	418	699			1 117 ha

A - Volumes de bois produits

- Tableau synthétique de la production moyenne**

Le tableau ci-dessous présente la production naturelle de la zone en sylviculture, pour un volume bois fort total (tige + houppier jusqu'à la découpe 7 cm de diamètre). L'analyse des coupes réalisées sur l'ensemble de la forêt au cours de la période écoulée permet d'établir le coefficient de conversion FH (surface terrière vers volume bois fort total) à 8 toutes essences confondues.

Remarque préalable : le calcul de la production fait intervenir la production théorique de chaque type de peuplement, donnée par le Guide des Sylvicultures de Montagne (GSM) Alpes du Sud. Or il est connu que pour la région des Baronnies, les chiffres du GSM sont nettement supérieurs à la réalité. Des mesures sur le terrain ont montré en effet qu'ils conduisent à obtenir des volumes sur pied supérieurs de 20% minimum à ceux constatés. Il y a donc lieu d'appliquer une décote de 20% sur les chiffres donnés ci-dessous pour approcher la réalité du terrain.

Essence et type de peuplement	Surface concernée en sylviculture (ha)	Production théorique (*) d'après GSM (m ³ /ha /an)	Source des chiffres de production théorique	Production théorique Après décote de 30% (m ³ /ha /an)
Pin noir, classes de fertilité 1 et 2	120,97	5,2 (629)	GSM	4,2 (508)
Pin noir, classe de fertilité 3	101,23	3,0 (304)	GSM	2,4 (243)
Pin noir, classe de fertilité 4	85,03	1,8 (153)	GSM	1,4 (119)
Pin noir, jeunes peuplements	73,88	3,3 (244)	GSM	2,6 (192)
Pin d'Alep	272,76	1,5 (409)	GSM (pas de décote)	1,5 (409)
Cèdre, jeune peuplement	10	2,5 (25)	GSM (pas de décote)	2,5 (25)
Mélèze	3,67	2,8 (10)	GSM	2,2 (8)
Chêne pubescent et feuillus divers	1,98	1,5 (3)	GSM (pas de décote)	0
Total	698,52	2,5 (1 777)		
Total avec décote		2,2 (1 504)		

(*) Production théorique totale par essence en m³/an sur la forêt donnée entre parenthèses

Au vu de ces données, l'estimation de la production sur la surface en sylviculture pour la période à venir est arrêtée à :

Production moyenne annuelle estimée sur la surface en sylviculture	G (m ² /ha/an)	V (m ³ /ha/an)
résineux + feuillus	0,28	2,2

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumes récoltés sur la période 2005-2019 (15 ans)						
	Régénération		Amélioration		Total	
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
en m3 totaux sur la période						
Volume total bois fort	2 200	1 322	4 250	3 542	6 450	4 864

en m3/ha sur la période						
Volume total bois fort	147	88	283	236	430	324
				Ecart	- 25%	
en m3/ha/an pour la surface en sylviculture de production (*)						
Volume total bois fort	3,7	2,2	0,42	0,35	0,61	0,46

(*) Surface en sylviculture de production du précédent aménagement : 706 ha

Surface parcourue par type de coupe				
	AMEL	ENS.	DEF	TOTAL
Prévisions de l'aménagement	117	20	20	157 ha
Réalisations	93	11	10,50	114,50 ha

Intensité de prélèvement par type de coupe (volume ramené à la surface parcourue)				
	AMEL	ENS.	DEF	TOTAL
Prévisions de l'aménagement	36	55	55	41 m3/ha
Réalisations	38	64	59	43 m3/ha

Les volumes récoltés sont inférieurs aux prévisions, avec un taux de réalisation de 75%.

La principale raison est la réduction des surfaces parcourues par parcelle en raison de fortes pentes ne permettant pas l'exploitation. Seules deux parties de parcelles n'ont pas du tout été parcourues (13 et 51 au second passage), les prélèvements possibles étant beaucoup trop faibles pour justifier un passage en coupe.

En considérant les coupes prévues et effectivement réalisées, la surface parcourue est inférieure aux prévisions (114,50 ha parcourus pour 157 ha prévus soit 73%), mais la récolte est légèrement supérieure aux prévisions si on la ramène à la surface parcourue (43 m³/ha récoltés pour 41 m³/ha prévus).

Sur l'ensemble de la période, la récolte s'élève à 0,46 m³/ha/an (ramenée à la surface en sylviculture).

Un bilan détaillé des coupes de la période précédente est présenté en annexe.

B - Desserte forestière

• Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel
			km / 100 ha (*)	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	13,7	2,0	oui	Bon à médiocre par endroits	Plusieurs points noirs et difficultés Cf. détail ci-dessous	Rôle DFCI et cynégétique pour l'ensemble du réseau. Voies d'accès à la forêt partagée par les autres usagers (exploitants agricoles)
	empierrées						
	terrain nat.						
Routes publiques participant à la desserte							
Autres accès dont pistes et sommières		49,6	7,1	oui			

(*) linéaire du réseau de desserte rapporté à la surface en sylviculture

• Conditions d'exploitation

Mode d'exploitation et de vidange	Surface (ha)	% de la surface totale	% de la surface en sylviculture
<i>Peuplements en sylviculture</i>			
Tracteur facile (D1)	122	11%	17%
Tracteur difficile (D2)	467	42%	67%
Non desservi, avec projet de desserte inscrit à l'aménagement	52	5%	8%
Non desservi, sans possibilité de desserte réaliste	58	5%	8%
<i>Peuplements hors sylviculture</i>			
Non exploitable	106	9%	
Non boisé	312	28%	
Total	1 117	100%	

Le réseau de desserte couvre une part conséquente de la forêt (589 ha soit 84% des zones productives). Au sein de ces zones accessibles, la part de surface mécanisable est assez faible, avec 120 ha soit 17%. Cependant, les caractéristiques techniques des engins évoluent rapidement. Avant chaque martelage, il conviendra donc d'engager une réflexion sur le mode d'exploitation de la coupe, afin d'éviter de trop grands écarts entre le martelage et le résultat après coupe.

Les zones pour lesquelles un manque de desserte limite la mobilisation des bois représentent 110 ha et se répartissent de la façon suivante :

- 52 ha pour lesquels un projet de desserte est inscrit à l'aménagement : rénovation ou ouverture de piste de débardage, avec coupe conditionnelle prévue.
- 58 ha en sylviculture mais pour lesquels les conditions actuelles ne permettent pas d'envisager de projet réaliste. Les raisons sont essentiellement économiques (recette attendue insuffisante pour rentabiliser l'investissement d'une création de desserte), ou autres : point noir routier par exemple. Ces surfaces peuvent devenir accessibles si les conditions évoluent.

Le reste de la surface boisée et non desservie (106 ha) est constituée de peuplements inexploitable : peuplements chétifs, improductifs ou totalement inaccessibles du fait d'un obstacle infranchissable. Ces peuplements sont classés hors sylviculture.

- **Points noirs dans la desserte existante**

- Route forestière de Rochecolombe (parcelle 9) : partie en zone de marne avec profondes ornières
- Route forestière de Propiac (parcelle 13) : partie en zone de marne avec profondes ornières
- Route forestière des Combes (parcelle 21) : partie en zone de marne avec profondes ornières
- Route forestière de Chevalet (parcelle 28) : partie en zone de marne avec profondes ornières
- Route forestière d'Alauzon (parcelle 43) : pont limité en tonnage et très étroit
- Route forestière d'Alauzon (parcelles 41-45) : partie en zone de marne avec profondes ornières
- Route forestière des Bridons (parcelle 47) : partie en zone de marne avec profondes ornières

A cela s'ajoute l'état très dégradé et avec un gabarit très limité du chemin rural au bout de la piste de Beaugard (parcelle 53).

- **Voies à circulation réglementée**

Les routes forestières carrossables pour les véhicules de tourisme hors chemins ruraux sont fermées à la circulation publique. L'interdiction est matérialisée par des panneaux B0, positionnés à l'entrée de la forêt. Les pistes de débardage sont réputées non carrossables pour les véhicules de tourisme et sont de fait interdites à la circulation publique.

- **Schémas de desserte existants**

La forêt n'est pas concernée par un schéma de desserte.

- **Carte de la desserte**

La carte de la desserte, où figurent l'exploitabilité, les points noirs et les projets à réaliser, figure en annexe.

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		1 108	9		1 117 ha

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surf. (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Eléments du territoire orientant les décisions			
Parc naturel régional Des Baronnies (PNRV)	1 117	Projet de territoire fondé sur la préservation des patrimoines et un développement durable valorisant les ressources naturelles et les savoir-faire locaux	Décret de classement du 26/01/2015 Charte du Parc (2012 – 2027)
Natura 2000 Oiseaux ZPS FR8212019 « Baronnies-Gorges de l'Eygues »	9	D'une superficie de près de 12 500 ha, ce site se caractérise par un paysage de basse et de moyenne montagne à fort dénivelé. Il présente une densité élevée de falaises, avec une véritable mosaïque de milieux naturels, dont les équilibres évoluent. Les milieux ouverts des plateaux couverts de landes et de pelouses sèches sont en régression au profit des espaces boisés, peu exploités. Les secteurs de gorges recèlent nombre d'espaces aquatiques et humides. La densité humaine est faible et les pratiques et usages actuels du milieu naturel sont globalement en bonne compatibilité avec les exigences spécifiques des oiseaux	DOCOB 2014-2020. Charte Natura 2000
ZNIEFF de type I n° 26190005 « Montagne de Baume noire, montagne des Plates et gorges d'Ubrioux »	5	Principal intérêt naturaliste : milieux rupestres (rochers, éboulis et falaises), qui permettent l'installation de plusieurs espèces d'oiseaux, en particulier des rapaces, tels le Hibou grand-duc, l'Aigle royal ou le Vautour fauve	Pas d'incidence particulière sous réserve d'appliquer les recommandations du GSM Alpes du Sud en matière de biodiversité.

Par ailleurs, la totalité de la forêt est située soit dans la ZNIEFF de type 2 n° 2617 « Chainons occidentaux des Baronnies », soit dans la celle n°2619 « Chainons méridionaux des Baronnies ».

Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Le tableau suivant recense les espèces protégées observées en forêt, susceptibles d'influencer la gestion forestière (sources : base de données naturaliste ONF et précédent aménagement).

D'autres espèces remarquables mentionnées dans les ZNIEFF, DOCOB et autres études, sont susceptibles d'être présentes mais n'ont pas fait l'objet d'une observation avérée à ce jour.

Espèces remarquables	Observations Conséquences pour la gestion	Statut de protection
Flore remarquable		
Genévrier de Phénicie (<i>Juniperus phoenicea</i>)	Espèce liée aux peuplements ouverts ou clairs. Maintenir le biotope et notamment les lisières et espaces non boisés.	LR
Petit genêt d'Espagne (<i>Genista hispanica</i>)	Parcelle 19	LR
Globulaire buissonnante (<i>Globularia alypum</i>)	Parcelle 26	
Faune remarquable		
Gypaète barbu	Eviter le dérangement à proximité des aires de reproduction	National, directive Oiseaux
Vautour moine		National, directive Oiseaux
Vautour percnoptère		National, directive Oiseaux
Aigle royal		National, directive Oiseaux
Bruant ortolan		National, directive Oiseaux
Chouette de Tengmalm		National, directive Oiseaux
Faucon pèlerin		National, directive Oiseaux
Fauvette orphée		National, directive Oiseaux
Pipit rousseline		National, directive Oiseaux
Vautour fauve		National, directive Oiseaux
Bondrée apivore		National, directive Oiseaux
Circaète Jean-Le-Blanc		National, directive Oiseaux
Grand-duc d'Europe		National, directive Oiseaux
Pic noir		National, directive Oiseaux

Torcol fourmilier		National, directive Oiseaux
Monticole de roche		National, directive Oiseaux
Petit-duc scops		National, directive Oiseaux
Couleuvre verte et jaune (<i>Coluber viridiflavus</i>)		
Couleuvre à échelons (<i>Elaphe scalaris</i>)		
Vipère aspic (<i>Vipera aspis</i>)		
Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>)		
Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>)		
Alyte accoucheur (<i>Alytes obstetricans</i>)		
Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)		
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)		
Lézard ocellé (<i>Lacerta lepida</i>)		

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Il n'y a aucune information disponible, aucun inventaire spécifique n'ayant été réalisé dans ce domaine.

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

+-

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		874	243		1 117 ha

A - Accueil et paysage

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

La circulation publique des véhicules est réglementée en forêt (voir le détail au § 1.3.1 B).

Par ailleurs, la forêt compte de nombreux itinéraires de randonnée balisés (GR 91, PDIPR, PDESI et autres itinéraires).

- **Classements réglementaires**

Site inscrit (loi de 1930) : concerne les gorges d'Ubrioux, donc la parcelle 23 en partie (0,62 ha).

- **Equipements, attraits de la forêt et fréquentation**

La forêt domaniale des Baronnie se situe dans une région où le développement touristique est de première importance, elle est préférentielle en moyenne saison (lorsque les températures ne sont pas trop élevées, hors saison estivale donc).

⇒ **Activités pratiquées :**

- escalade au rocher d'Ubrioux : site inscrit au titre du « Plan départemental d'escalade » du Conseil Départemental ; à noter que les gorges d'Ubrioux vont l'objet d'un classement en site inscrit depuis 1952, dont le périmètre vient mordre la parcelle 23 sur moins d'un ha
- escalade au rocher de l'Aiguille : site aménagé
- randonnée pédestre, équestre ou à VTT, sur sentiers balisés et répertoriés à divers titres : « la Drôme provençale », GR 91, parcours VTT, randoguides commercialisés, sentiers balisés par le CDT...

⇒ **Points sensibles – secteurs fréquentés :**

- ancienne ferme d'Alauzon
- divers chemins forestiers en bon état dans le canton de Propiac, accessibles à partir de la route départementale n°147
- pied de la falaise d'Ubrioux
- sentiers thématiques domaniaux : sentier botanique et thématique de l'Aiguille à Buisles-Baronnie (parcelles 23, 26 et 29) et sentier thématique de Propiac (parcelles 8 et 9), avec pour thèmes les villages et leur environnement : la mise en place de ces circuits de petite randonnée dans des cantons forestiers attractifs et proches des villages concernés a permis de développer la pratique d'un tourisme local plus familial
- gîtes de Propiac et Chevalet

La pratique de la randonnée (pédestre, équestre et VTT) et de l'escalade en forêt fait l'objet d'autorisations passées sous la forme de conventions entre l'ONF, les fédérations concernées et les partenaires départementaux ou locaux, ainsi que le balisage des sentiers de randonnées.

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

L'Observatoire Régional des Paysages de Rhône-Alpes identifie deux unités paysagères pour la forêt :

- Pays de Grignan, Tricastin et Nyons (270-D), paysage rural-patrimonial
- Montagne de la Lance (272-D), paysage naturel

En ce qui concerne la forêt, les objectifs de maintien de la qualité paysagère sont la lutte contre la fermeture des espaces ouverts (embroussaillage, avancée de la forêt), la limitation de l'impact visuel de la desserte forestière et des coupes et la prévention des incendies.

- **Sensibilités paysagères**

La sensibilité paysagère est la combinaison de la qualité d'un paysage et de la pression visuelle qui s'y exerce. Elle traduit la capacité des usagers des lieux à accepter un changement plus ou moins rapide. Le tableau ci-dessous recense les différents niveaux de sensibilité paysagère de la forêt.

Niveau de sensibilité	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Forte	54 ha : parcelles proches du village de Buis-les-Baronnies (parcelles 23, 26 et 29)	Vision externe à faible distance et vision interne le long du sentier botanique de l'Aiguille
Moyenne	189 ha : parcelles les plus proches des villages et des routes principales (parcelles 8, 9, 10, 11 et 12, 39, 52 et 53)	Vision externe à faible distance et vision interne le long des sentiers (notamment le sentier thématique de Propiac), autour de l'ancienne ferme d'Alauzon, autour des gîtes
Ordinaire	899 ha : reste de la forêt	

La carte paysagère et d'accueil du public figure en annexe.

B - Ressource en eau potable

- **Captage d'eau potable non réglementé**

Néant.

- **Captage d'eau potable réglementé et périmètres impactant la forêt**

Deux captages d'eau à proximité de la forêt (parcelle 29 et parcelle 49), respectivement pour les communes de Buis-les-Baronnies et la Roche-sur-le-Buis, avec deux périmètres de protection rapprochés qui empiète sur la forêt pour 7 ha au total.

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	382	490	238	7	1 117 ha

- **Synthèse des risques naturels présents sur la forêt domaniale**

La forêt des Baronnies est d'origine RTM et a été acquise par l'Etat à la fin du XIXe siècle dans un but de protection contre les risques, puis étendue au travers d'une révision de périmètre en 1913. Elle joue aujourd'hui encore un rôle actif dans ce domaine, même si les boisements ont permis d'atténuer l'ampleur des phénomènes, qui se limitent aujourd'hui aux surfaces de marnes nues, non colonisées par la végétation, cela quelle que soit la pente et aux berges des ravins les plus actifs.

La forêt est sujette à quatre types d'aléas : crues torrentielles, chutes de blocs, glissement et ravinement.

En termes d'enjeux, 22% de sa surface est classée en enjeu moyen ou fort :

- Aléa crues torrentielles : présence d'axes routiers, d'habitations et bâtiments en fonds de vallées
- Aléa ravinement : enjeux directs essentiellement agricoles ; enjeux indirects plus importants avec habitations, bâtiments et axes routiers
- Aléa chutes de blocs : route départementale.
- Aléa glissement : pas d'enjeu

Rappel de méthode

La notion de risque naturel est issue de la présence simultanée sur le même territoire (ou à proximité) :

- d'un ou plusieurs aléas (chutes de blocs, crues torrentielles, ravinement, ...)
- d'enjeux socio-économiques (habitations, voies de communication, équipements, ...) menacés par ces aléas ; la desserte forestière et les peuplements forestiers étant considérés comme des enjeux de niveau faible

La cartographie de la fonction de protection est issue de l'analyse établie dans le cadre du programme « Renouveau des Peuplements à rôle de Protection » (RPP).

Aléa ravinement

L'aléa ravinement occupe une large partie de la forêt mais les enjeux restent limités, ils sont essentiellement indirects, situés sur les pieds versants en dehors de la forêt domaniale.

- **Communes de Propiac et Buis les Baronnies :**

Les parcelles les plus sujettes au ravinement sont les parcelles 6, 12, 16, 17, 18, 19 et 20 (sur le territoire de Propiac) et 21, 22, 23, 26 et 29 (sur le territoire de Buis les Baronnies). Il s'agit ici essentiellement d'enjeux indirects situés dans les fonds des vallées du ruisseau de Beauvoisin et de celui de Rieu Laval.

Ces parcelles, à l'exception des parcelles 6 et 23, sont boisées en plein de pins noirs et de pins d'Alep. Les pentes ne sont pas très fortes, 40 à 50 %, atteignant localement 60 % dans des fonds de thalwegs.

La parcelle 6, un peu plus pentue (60%), porte un boisement plus lâche de pin d'Alep et les effets du ravinement ancien y sont encore visibles. Il existe dans le bas de la parcelle 23 de petites zones en nature de landes où la roche nue est présente.

- **Commune du Poët-en-Percip :**

Les parcelles 51, 52, 53 et 55 protègent des enjeux de niveau moyen (routes et terres agricoles).

Les pentes sont de l'ordre de 50 % avec des extrêmes de 70 % dans les parcelles 52 et 55.

Les peuplements sont constitués de futaie de pin noir.

Dans la parcelle 55 on trouve une zone ravinée d'une dizaine d'ha. Le ravinement est encore trop intense pour que la végétation puisse s'y installer.

Pour l'ensemble de ces zones à enjeux moyens, le maintien de l'état boisé et le renouvellement des peuplements suffisent à assurer la protection des enjeux. Une expertise devra être menée sur ces boisements garants d'un maintien des sols pour évaluer la nécessité de renouveler les peuplements. Sur les zones avec enjeux où une commercialisation des bois est non rentable, ces travaux pourraient être réalisés sur les budgets de l'Etat au travers du BOP 149 – RTM.

Aléa crues torrentielles

La forêt domaniale est couverte par de nombreux torrents actifs mais généralement de faible importance, pouvant occasionner des désordres hydrauliques en présence d'enjeux directs ou indirects.

Le rôle de protection joué par la forêt n'est pas localisé sur des zones précises mais diffus sur l'ensemble du bassin d'alimentation des différents torrents : le couvert forestier permet en effet de stabiliser les terrains fragiles et ainsi de limiter leur arrachement par les eaux de ruissellement (rôle de protection pour le ravinement ayant une incidence positive pour la protection contre les crues).

Dans une moindre mesure, le couvert forestier contribue également à réguler le régime des crues par effet tampon lors de fortes précipitations (rôle de protection pour les crues torrentielles), jusqu'à une certaine limite correspondant à la capacité de rétention de la forêt.

Sur les torrents les moins actifs, lorsque la pente diminue, la forêt joue également un rôle dans la stabilisation des berges.

Depuis sa création, la forêt a joué son rôle avec efficacité. Une disparition des peuplements forestiers (ravageurs, incendie...) aurait pour conséquence une reprise et une accentuation des phénomènes de charriages et de crues.

Voici les principaux enjeux concernés par les phénomènes torrentiels :

- **Commune de Propiac :**

Enjeux principalement situés sur les deux bassins versants des ruisseaux de Beauvoisin et de Rieu Laval. Les enjeux concernent essentiellement les fonds de vallons occupés par ces deux ruisseaux avec présences d'habitations, axes et infrastructures routiers, terres et exploitations agricoles. Or la forêt domaniale couvre une part non négligeable de ces 2 impluviums : 10 à 20% sur Rieu Laval et 20 à 30% sur Beauvoisin, l'ensemble des parcelles (5 à 22) ont donc un réel rôle de régulation vis à vis de l'aléa torrentiel.

A plus grande échelle, on notera :

- Parcelle 6 : Combe de Moure avec des enjeux moyens sur l'aval au niveau du village de Propiac
- Parcelle 7 : enjeux forts au pied de la parcelle le long du ruisseau de Beauvoisin (les boisements contribuent à stabiliser les berges et limiter les phénomènes érosifs le long de la RD 347 et les risques torrentiels sur l'aval) / enjeux moyens le long du ruisseau du cimetière (village de Propiac en aval)
- Pied des parcelles 10 et 11 : enjeux moyens (la forêt domaniale couvre une partie du lit du ruisseau de Beauvoisin, les boisements contribuent à stabiliser les berges et à limiter les risques torrentiels sur l'aval)
- Parcelles 16 et 17 : enjeux directs forts en rive droite du ruisseau de Rieu Laval (RD 147, desserte forestière) et enjeux indirects forts en lien avec l'affluent situé en forêt domaniale (plaine du ruisseau de Rieu Laval)
- Parcelle 18 : enjeux forts en rive droite du ruisseau de Rieu Laval (RD 147, desserte forestière et plaine du ruisseau en aval de la forêt domaniale) et enjeux moyens en rive droite du ruisseau à l'Est de la parcelle (enjeux indirects au niveau de la plaine du ruisseau de Laval)
- Pied des parcelles 21 et 22 : enjeux forts (la forêt domaniale couvre une partie du lit du ruisseau de Rieu Laval, les boisements contribuent à stabiliser les berges et à limiter les phénomènes érosifs et les risques torrentiels sur l'aval)

- **Commune de Buis les Baronnie :**

Sur ce secteur, plusieurs petits torrents, affluents rive droite de l'Ouvèze, prennent naissance dans la forêt domaniale. Ces torrents présentent des pentes relativement fortes sur des versants fortement soumis à l'érosion. La forêt joue ici un rôle prépondérant dans le maintien des sols et l'atténuation de l'aléa torrentiel. Ce rôle joué par le couvert boisé est d'autant plus important que les enjeux situés en aval sont forts (secteurs urbanisés traversés par la D547).

A plus grande échelle, on notera :

- Parcelles 23, 26 et 27 : enjeux moyens (D547 en rive droite de la confluence du torrent domaniale et de l'Ouvèze)

- Parcelles 26 et 29 : La Font d'Annibale avec des enjeux forts, hors forêt domaniale, en rive droitet de la confluence avec l'Ouvèze (D547, camping et secteur urbanisé)

- **Commune du Poët-en-Percip :**

Sur cette commune les enjeux sont davantage agricoles avec quelques habitations isolées et des dessertes locales pouvant être menacées.

On notera :

- Parcelle 52, versant Nord : enjeux moyens le long du ruisseau du Menon (deux ponts et desserte locale) / versant Sud : enjeux moyens le long du ruisseau de la Jas (trois habitations, bâtiments agricoles et terres agricoles)
- Pied de la parcelle 53 : enjeux moyens le long du ruisseau du Menon (deux ponts et desserte locale)
- Parcelle 55 : nombreux torrents à fort charriage avec des enjeux moyens (enjeux sur le ruisseau de la Jas et de Menon en aval)

En termes de gestion, il est important de maintenir un couvert boisé sur l'ensemble des bassins d'alimentation des différents torrents par une sylviculture classique de montagne. Une attention particulière doit être apportée à l'entretien des boisements rivulaires pour limiter les apports massifs de bois morts vers l'aval en cas de crue et pour permettre un bon maintien des berges sur les zones les moins actives. L'exploitation forestière éventuelle en bordure de ces torrents devra veiller à maintenir un couvert boisé stable et en bon état sanitaire ainsi que le bon écoulement des eaux.

Aléa glissement de terrain

Aucune zone de glissement de terrain avec enjeu n'a été cartographiée.

Il est toutefois nécessaire d'étudier plus finement les potentiels glissements de terrain signalés dans les parcelles 18 et 20 qui menaceraient la RD 147, un camping ainsi que les habitations du quartier de La Savoillane.

Aléa chutes de blocs

Cet aléa est présent dans la pointe Nord-Est de la parcelle 23, sur la commune de Buis-les-Baronnies. L'étroitesse de la bande boisée domaniale, réduite à la paroi rocheuse, ne permet pas d'avoir une quelconque influence sur la maîtrise de l'aléa.

- **Classements réglementaires et zonages induits**

L'ensemble de la forêt domaniale est concerné par un risque feu de forêt fort.

La commune du Poët en Percip n'est couverte par aucun PPR approuvé.

PPR Inondation de Propiac, approuvé dans sa dernière version en 2010 :

Ce PPRI couvre uniquement les risques inondations et débordements du ruisseau de Beauvoisin et de l'Eygumarche. La forêt domaniale est concernée uniquement sur l'extrême aval de la parcelle 7 avec un aléa inondation fort.

PPRn Multirisque de Buis les Baronnies, approuvé dans sa dernière version en 2012 :

Ce PPRn classe l'ensemble des parcelles de la forêt domaniale situées sur la commune de Buis les Baronnies avec un aléa feu de forêt fort.

Au niveau des autres risques, les surfaces en forêt domaniale concernées sont minimales :

- extrême aval de la parcelle 21, située en bordure du ruisseau de Laval, sujette à un risque ravinement et instabilité de terrain du fait de l'érosion liée au cours d'eau
- extrême aval de la parcelle 22, située dans un fond de talweg, sujette à un risque inondation fort

- extrême aval de la parcelle 23, non boisée et non productive, sujette à un risque chute de blocs fort en provenance de la falaise d'Ubrieux

On note également que le PPRn rappelle l'importance des affluents amont de l'Ouvèze dans la genèse des crues, dont certains, bien que de faibles importances, sont situés en forêt domaniale.

Il met également en avant les risque de débordement de la Font Annibal sur sa partie aval hors forêt domaniale avec des enjeux forts (campings, habitations, axes routiers). D'où l'importance de gérer au mieux les boisements amonts situés sur son bassin versant (parcelles 26 et 29).

PPRn Mouvements de terrain et inondation de La-Roche-Sur-Le-Buis approuvé dans sa dernière version en 2006 :

- Glissement de terrain : la forêt domaniale des Baronnie est concernée dans les parcelles 37, 38 et 42 (sous les rochers de Margeau). Il s'agit d'un glissement circulaire profond ancien, maintenant stabilisé. Il affecte une surface de plus de 15 ha sur une profondeur de 50 m. Il n'y a pas d'enjeu à l'aval de ce glissement qui est actuellement stabilisé. S'il devait y avoir ouverture d'une desserte, il faudrait se poser la question de la réactivation possible du glissement.
- Ravinement : la vallée de l'Alauzon et plus particulièrement les marnes du Crétacé du gîte du Lièvre, est identifiée comme subissant du ravinement lors de précipitations rapides et abondantes.
- Inondations : seule la vallée du Meunon est concernée. Cependant la couverture boisée du canton forestier d'Alauzon contribue à réguler le régime des eaux.

- **Equipements et ouvrages de protection existants**

Des travaux RTM ont été réalisés de 1913 à 1951 : travaux de correction torrentielle avec de nombreux ouvrages rustiques, de grands ouvrages, des seuils, des clayonnages et des fascines installés dans les versants avec mise en place de plantations.

D'autres travaux ont été réalisés dans les années 2000 : réalisation de banquettes, de seuils et mise en place de plantations.

Au total, ce sont près de 700 ha qui ont été reboisés entre 1890 et 1978.

- **Maîtrise des aléas par les peuplements forestiers**

L'Indice de Maîtrise de l'Aléa (IMA) permet d'évaluer la capacité d'un peuplement forestier à réduire un risque naturel identifié. L'échelle des IMA varie de 0 à 6 : l'IMA sera d'autant plus élevé que la capacité de réduction du risque par le peuplement sera forte. L'IMA est calculé uniquement pour les zones à enjeu fort pour la fonction de protection.

Aléa principal	Caractéristiques dendrométriques nécessaires à une bonne maîtrise des aléas (composition, structure, capital)	Surface de peuplements par IMA (ha)				
		IMA nul	IMA faible	IMA moyen	IMA élevé	Surface totale
Ravinement et crues torrentielles	Couvert végétal total > 70% (strates arborescente, arbustive, herbacée)	1	2	3		6
Chutes de blocs	Bande boisée de largeur supérieure à 200 m ; surface terrière supérieure à 25 m ² avec une densité de tiges supérieure à 350 t /ha.	1				1

Les zones d'IMA nul sont celles pour lesquels tout boisement est impossible en raison de la configuration du terrain (falaises et marnes vives).

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
<p>Futaie de pin noir issue de plantations RTM (457 ha) Obtention assez facile de la régénération naturelle de pin noir, pas de forte dynamique de la végétation concurrente</p> <p>Futaie de pin d'Alep (242 ha)</p> <p>Difficultés de desserte : 110 ha de peuplements productifs ne sont pas desservis.</p> <p>Taillis de chêne pubescent inaccessible ou difficilement accessible (80 ha)</p>	<p>Poursuite de l'amélioration des jeunes peuplements et du renouvellement des peuplements arrivant à maturité (60 ha), maintenir le pin noir comme essence objectif principale avec chaque fois que possible feuillus en mélange en essences secondaires, traitement en futaie régulière. Coupe définitive uniquement sur régénération acquise.</p> <p>Sylviculture extensive, traitement en futaie irrégulière, pas d'intervention pendant la durée de cet aménagement sauf problème sanitaire aigu ou marché particulier pour ce type de produits</p> <p>Améliorer la mobilisation des bois par la réfection de la desserte existante et la création de pistes de débardage, dans les zones où les projets sont réalistes dans les conditions économiques actuelles (soit environ 50% des zones non desservies)</p> <p>Intégrer la grande majorité de ces peuplements au réseau régional FRENE</p>
Fonction écologique	
<p>5 ha classés en ZNIEFF de type 1. 9 ha classés en site Natura 2000 (ZPS), en totalité dans la parcelle 23 classée en évolution naturelle</p>	<p>Gestion courante de la biodiversité (maintien d'arbres morts, mélanges des essences chaque fois que possible, respect des sols et des cours d'eau). Maintien des lisières et espaces forestiers non boisés. Respect des zones de nidification des rapaces, programmation des travaux en dehors des périodes de reproduction si besoin. Classement en libre évolution à long terme (réseau FRENE) de 80 ha de peuplements de taillis de chêne pubescent difficilement ou totalement inaccessibles (actuellement très peu représentés dans le réseau FRENE).</p>

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
<p>Sensibilité paysagère forte sur 54 ha. Sensibilité paysagère moyenne sur 164 ha.</p> <p>Site inscrit des gorges d'Ubrieux : le périmètre du site ne concerne qu'environ 0,6 ha de la parcelle 23, classé en évolution naturelle.</p> <p>Périmètres de protection rapprochés pour des captages de source dans les parcelles 29 et 49 (7 ha concernés)</p>	<p>Gestion courante respectueuse des équipements, en particulier les sentiers thématique et botanique, et des zones à forte sensibilité paysagère : pas de coupe rase sans coupe d'ensemencement préalable, pas de coupe définitive sans régénération acquise, coupes non géométriques, organisation des coupes dans l'espace et dans le temps afin d'en atténuer l'impact paysager, prise en compte de l'aspect paysager pour toute création éventuelle de piste.</p> <p>Pas d'intervention prévue sur ces zones au cours de l'aménagement (peuplements hors sylviculture ou peuplements en repos).</p>
Protection contre les risques naturels	
<p>245 ha de peuplements à rôle de protection (enjeu moyen ou fort).</p>	<p>Travaux d'amélioration ou de renouvellement des peuplements si besoin pour l'aléa ravinement, ces travaux pourraient être réalisés sur les budgets de l'Etat au travers du BOP 149 – RTM (à programmer hors aménagement).</p>
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
<p>Changement climatique</p>	<p>Des difficultés d'adaptation des peuplements au changement climatique sont d'ores et déjà observées (mélèze). Elles ne feront que s'accroître à l'avenir, ce qui justifie de mettre en œuvre une gestion sylvicole adaptée, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la diversité des essences, en favorisant la dynamique naturelle des feuillus là où ils s'installent - augmentation de la diversité structurelle, avec la poursuite du renouvellement de la forêt
<p>Protection contre les incendies</p>	<p>Entretien des équipements DFCI (citernes, pistes DFCI) et, plus généralement, du réseau de desserte lié aux risques DFCI, réfection généralisée des pistes DFCI sur le massif de Propiac.</p>

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	456,90	706,00
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)	241,62	-
Sous-total : surface en sylviculture de production	698,52	706,00
Hors sylviculture de production	418,13	462,66
Total : surface retenue pour la gestion	1 116,65	1 168,66

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectifs : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectif	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Unités stationnelles concernées	Essences d'accompagnement
	ha	%				
Pin noir d'Autriche	456,90	65	80-100	40	C4, C3 et C2	Feuillus divers
Pin d'Alep	241,62	35		35	C2 et C3	
Total surface en sylviculture	698,52	100%				

Les critères d'exploitabilité sont définis pour une sylviculture extensive. Ils sont conformes à la Directive Régionale d'Aménagement (DRA Rhône-Alpes).

Nous n'avons pas fait figurer de carte des essences-objectifs. En effet, l'essence-objectif pin noir d'Autriche correspond à la futaie régulière (donc aux groupes d'amélioration et de régénération sur la carte d'aménagement) et l'essence-objectif pin d'Alep correspond à la futaie irrégulière (donc au groupe d'aménagement du même nom sur la carte d'aménagement).

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		396 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		0 ha	
Surface d'équilibre (Se)		79 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		61 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		- ha	
		Niveau prévu à mi-période	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL	52 ha	5 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL	14 ha	14 ha

- Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement

Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs	Surface	Remarques
Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 ^{ère} coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	14 ha	Parcelles 19 et 21
Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	-	
Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	5 ha	Parcelle 20
Total	14 ha	

2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		Globalement vieillie		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	18	16	C
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	20	10	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	100	50	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		/		

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

Le tableau ci-dessous récapitule le classement des parcelles de la forêt en groupes d'aménagement.

Libellé du groupe	Groupe	Unités de gestion	Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)			Surface hors sylviculture (ha)		Surface par groupe (ha)
				totale (a + b)	accessible (y/c conditionnel) (a)	sans projet d'accès (b)	totale	boisée	
amélioration	AME	5_a	3,05	3,05	3,05				611,30
amélioration	AME	6_a	8,40	8,40	8,40				
amélioration	AME	8_a	3,37	3,37	3,37				
amélioration	AME	9_a	15,04	15,04	15,04				
amélioration	AME	11_a	8,85	8,85	8,85				
amélioration	AME	12_a	7,87	7,87	7,87				
amélioration	AME	13_a	21,52	21,52	21,52				
amélioration	AME	14_a	7,64	7,64	7,64				
amélioration	AME	15_a	10,94	10,94	10,94				
amélioration	AME	16_a	2,22	2,22	2,22				
amélioration	AME	17_a	23,24	23,24	23,24				
amélioration	AME	18_a	3,75	3,75	3,75				
amélioration	AME	20_a	15,05	11,68	11,68		3,37		
amélioration	AME	21_a	20,46	20,46	20,46				
amélioration	AME	22_a	7,02	7,02	7,02				
amélioration	AME	24	24,75	13,84	13,84		10,91		
amélioration	AME	25	23,33	9,04	9,04		14,29		
amélioration	AME	26_a	6,17	3,84		3,84	2,33		
amélioration	AME	27	27,43	27,18	0,19	26,99	0,25		
amélioration	AME	28	20,95	18,48	18,48		2,47		
amélioration	AME	29_a	13,27	8,84	3,41	5,43	4,43		
amélioration	AME	30	28,49	10,71	10,71		17,78		
amélioration	AME	31	27,01	1,52	1,52		25,49		
amélioration	AME	33	11,32	7,49	7,49		3,83		
amélioration	AME	34	23,30	4,50	4,50		18,80		
amélioration	AME	35	19,25	3,43	3,43		15,82		
amélioration	AME	36	23,28	9,73	9,73		13,55		
amélioration	AME	39	22,86	7,01	4,18	2,83	15,85		
amélioration	AME	40_a	6,50	6,50	6,50				
amélioration	AME	41	17,82	15,28	15,28		2,54		
amélioration	AME	42_a	13,09	12,31	8,55	3,76	0,78		
amélioration	AME	45	12,65	8,87	8,87		3,78		
amélioration	AME	46_a	11,22	5,39	5,39		5,83		
amélioration	AME	47_a	5,18	3,30	3,30		1,88		
amélioration	AME	50_a	24,58	7,32	1,66	5,66	17,26		
amélioration	AME	51	10,03	8,31	1,32	6,99	1,72		
amélioration	AME	52	19,85	15,05	15,05		4,80		
amélioration	AME	53	23,77	23,77	23,77				
amélioration	AME	54	13,24	6,73	6,73		6,51		
amélioration	AME	55_a	23,54	2,06		2,06	21,48		

régénération	REG	19_a	3,14	3,14	3,14				61,35
régénération	REG	20_b	5,24	5,24	5,24				
régénération	REG	21_b	5,92	5,92	5,92				
régénération	REG	44	17,95	17,95	17,95				
régénération	REG	46_b	15,46	15,46	15,46				
régénération	REG	47_b	13,64	13,64	13,64				
évolution naturelle	HSN	23	22,79				22,79	8,14	62,46
évolution naturelle	HSN	32	20,26				20,26	11,69	
évolution naturelle	HSN	48	19,41				19,41	2,04	
évolution naturelle - LE	HSNLE	4	4,43				4,43	3,91	101,48
évolution naturelle - LE	HSNLE	26_b	7,30				7,30	7,30	
évolution naturelle - LE	HSNLE	29_b	14,69				14,69	14,69	
évolution naturelle - LE	HSNLE	37	24,80				24,80	16,05	
évolution naturelle - LE	HSNLE	38	16,59				16,59	10,13	
évolution naturelle - LE	HSNLE	40_b	3,42				3,42	3,42	
évolution naturelle - LE	HSNLE	42_c	6,86				6,86	6,86	
évolution naturelle - LE	HSNLE	43	20,70				20,70	15,36	
évolution naturelle - LE	HSNLE	50_b	1,34				1,34	1,34	
évolution naturelle - LE	HSNLE	55_b	1,35				1,35	1,35	
irrégulier	IRR	1	2,16	2,16	2,16				280,06
irrégulier	IRR	2	5,64	4,83	4,83		0,81		
irrégulier	IRR	3	5,25	5,25	5,25				
irrégulier	IRR	5_b	7,16	7,16	7,16				
irrégulier	IRR	6_b	21,43	21,43	21,43				
irrégulier	IRR	7	18,10	11,47	11,47		6,63		
irrégulier	IRR	8_b	21,37	21,37	21,37				
irrégulier	IRR	9_b	21,35	21,35	21,35				
irrégulier	IRR	10	23,48	22,12	22,12		1,36		
irrégulier	IRR	11_b	8,55	8,55	8,55				
irrégulier	IRR	12_b	12,41	12,41	12,41				
irrégulier	IRR	13_b	14,28	7,03	7,03		7,25		
irrégulier	IRR	14_b	15,08	12,88	12,88		2,20		
irrégulier	IRR	15_b	12,18	12,18	12,18				
irrégulier	IRR	16_b	16,26	16,26	16,26				
irrégulier	IRR	17_b	2,11	2,11	2,11				
irrégulier	IRR	18_b	15,46	15,46	15,46				
irrégulier	IRR	19_b	11,84	11,84	11,84				
irrégulier	IRR	21_c	5,90	4,56	4,56		1,34		
irrégulier	IRR	22_b	3,22	3,22	3,22				
irrégulier	IRR	42_b	7,73	7,73	7,73				
irrégulier	IRR	49	29,10	10,25	10,25		18,85		
			1 116,65	698,52	640,96	57,56	418,13	102,28	1 116,65

- **Carte d'aménagement**



voir en annexe la carte d'aménagement

2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Néant

2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Néant

B - Constitution de divisions

Une partie de la forêt est incluse dans d'anciens périmètres RTM mais aucune division RTM n'a été créée.

DOCUMENT ONE

2.5 Programme d'actions pour la période 2021 - 2040

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON1	1	Entretien des limites périmétrales et parcellaires (total du linéaire de la forêt : 113 km de périmètre-dont 17 km de limites naturelles, 52,5 km de parcellaire)	- périmètre à raison de 4,5 km par an (en priorité, limites artificielles à enjeu) - parcellaire à raison de 0,5 km par an (en priorité, parcelles passant en coupe dans l'année)	Au rythme moyen de 5 km par an (soit un passage en moyenne tous les 15 ans), au prix de 1 000 € / km	100 000
FON2	2	Résorption d'enclaves ou simplification du périmètre, selon opportunités		Action à faire en priorité au moyen d'échanges de terrains (discussions en cours avec la commune de Buis-les-Baronnies)	-
Coût total FONCIER (€)					100 000
Coût moyen annuel FONCIER					5 000

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Le document de référence est le *Guide des Sylvicultures de Montagne (GSM) – Alpes du Sud*, ONF, 2011.

Les précisions suivantes viennent compléter les prescriptions du GSM concernant les coupes de régénération : la coupe d'ensemencement doit être suffisamment forte (au moins une tige sur deux) pour éclairer fortement le sol et permettre à la régénération naturelle de pin noir de s'installer, la coupe définitive ne doit être réalisée à la date prévue que si la régénération naturelle est suffisamment abondante et considérée comme acquise sinon la décaler dans le temps.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

Pour rappel, la carte d'aménagement précise les zones à parcourir en coupe au sein de chaque parcelle.

- **Programme de coupes non conditionnelles par année**

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	N° type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations - Précautions
	Parcelle	UG						
2025	19	a	régénération	1f	Définitive	3,14	3,14	A reculer si régénération non acquise
2025	20	b	régénération	1f	Ensemencement	5,24	5,24	
2025	21	b	régénération	1f	Définitive	5,92	5,92	A reculer si régénération non acquise
2035	41		amélioration	1c	Amélioration	17,82	9,02	
2035	42	a	amélioration	1c	Amélioration	13,09	8,55	
2036	8	a	amélioration	2b	Eclaircie	3,37	3,37	A grouper avec coupe en UG 9, prévoir un cloisonnement d'exploitation
2036	9	a	amélioration	1d	Amélioration	15,04	5,66	A grouper avec coupe en UG 8
2037	20	b	régénération	1f	Définitive	5,24	5,24	A reculer si régénération non acquise
2037	44		régénération	1f	Ensemencement	17,95	16,62	
2037	46	b	régénération	1f	Ensemencement	15,46	15,46	
2037	47	b	régénération	1f	Ensemencement	13,64	13,64	
2038	5	a	amélioration	1d	Amélioration	3,05	3,05	A grouper avec coupe en UG 6
2038	6	a	amélioration	1d	Amélioration	8,40	8,40	A grouper avec coupe en UG 5
2039	54		amélioration	1d	Amélioration	13,24	5,44	
2039	15	a	amélioration	1d	Amélioration	10,94	9,23	Coupe à reculer si production jugée insuffisante, cette parcelle étant martelée mais non exploitée en début d'aménagement
2039	16	a	amélioration	1d	Amélioration	2,22	2,22	Coupe à reculer si production jugée insuffisante, cette parcelle étant martelée mais non exploitée en début d'aménagement
Total des coupes						153,76	120,20	
Total peuplements parcourus en coupes, les surfaces à parcourir plusieurs fois durant l'aménagement n'étant comptabilisées ici qu'une fois							114,96	

- Programme de coupes conditionnelles par année (page suivante)

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe classement	N° type de peuplement	Type de coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Recommandations - Précautions
	Parcelle	UG						
2022	49		irrégulier	3b	Amélioration	29,10	2,36	Exploitation tributaire d'un marché, coupe conditionnée par la conjoncture économique, invendue depuis 2017
2028	36		amélioration	1d	Amélioration	23,28	9,73	Coupe conditionnée par la création d'une piste de débardage
2028	39		amélioration	1d	Amélioration	22,86	4,18	Coupe conditionnée par la rénovation de la desserte
2030	21	a	amélioration	1d	Amélioration	20,46	10,85	Coupe conditionnée par la création d'une piste de débardage
2039	53		amélioration	1d	Amélioration	23,77	17,26	Exploitation tributaire d'un marché. Coupe à reculer si la production est jugée insuffisante, cette parcelle étant martelée et non exploitée en coupe en début d'aménagement
2039	11	a	amélioration	1d	Amélioration	8,85	8,85	Exploitation tributaire d'un marché. Coupe à reculer si la production est jugée insuffisante, cette parcelle étant martelée et non exploitée en début d'aménagement
2039	12	a	amélioration	1d	Amélioration	7,87	7,87	Exploitation tributaire d'un marché. Coupe à reculer si la production est jugée insuffisante, cette parcelle étant martelée et non exploitée en début d'aménagement
2039	17	a	amélioration	1d/2a	Amélioration	23,24	23,24	Coupe conditionnée par la création d'une piste de débardage pour une partie (type 2a) et par la production pour l'autre partie (type 1d)
2039	18	a	amélioration	1d	Amélioration	3,75	3,75	Coupe conditionnée par la création d'une piste de débardage
Total des coupes						163,18	88,09	
Total peuplements parcourus en coupes							88,09	

- **Récapitulatif en volume et en surface**

Volume présumé récoltable :

Groupe d'aménagement	Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)			dont volume tige à récolter (hors taillis et petite futaie)		
	moyenne annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)		moyenne annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)	
coupes (1) =>	toutes	non-conditionnelles	conditionnelles	toutes	non-conditionnelles	conditionnelles
amélioration	318	2 490	3 880	290	2 265	3 530
régénération (dont définitive)	299 (63)	5 970 (1 250)		271 (58)	5 425 (1 160)	
Total	617	8 460	3 880	561	7 690	3 530

Surface à parcourir en coupe (coupes conditionnelles et non conditionnelles) :

Groupe d'aménagement	Surface à parcourir en ha
Amélioration	140,67
Régénération	60,02
Irrégulier	2,36
Total	203,05 ha
Total/an	10,15 ha/an

Commentaires :

Les prévisions de récolte (prévisibles et conditionnelles) sont en hausse par rapport à la période précédente (617 m3 par an par an contre 324). Cette évolution découle de deux principaux facteurs :

- la poursuite du renouvellement des peuplements arrivant à maturité
- la programmation de coupes d'amélioration conditionnées par les conditions économiques pour ce type de produits, la rénovation ou la création de desserte

- **Mode de suivi de la récolte**

Le suivi de la récolte est à réaliser sur la base de la surface terrière. L'analyse des coupes réalisées sur l'ensemble de la forêt au cours de la période écoulée permet d'établir le coefficient de conversion FH (surface terrière vers volume bois fort total tige + houppier) à 8.

La forêt est située en zone montagne : les produits accidentels courants sont intégrés aux prévisions de récoltes (en moyenne 5 % du volume prévu).

C - Desserte

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Longueur	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Création de nouveaux équipements					
DES1	1	Réfection généralisée de la route forestière d'Alauzon (parcelle 41)	400 m	Chemin rural (*), passage sur des marnes instables <i>(A réaliser à partir de 2032)</i>	10 000
DES2	2	Création de pistes de débardage : - parcelles 17 et 18 - parcelle 21 (bas de parcelle)	500 m	<i>A réaliser à partir de 2036</i>	6 000
			1 400 m	<i>A réaliser à partir de 2027</i>	10 000
DES3	2	Réfection de la piste 4x4 (150 m) et création d'une traîne de débardage (500 m) : parcelles 36 et 41	650 m	<i>A réaliser à partir de 2025</i>	10 000
Coût total Création (€)					36 000
Coût moyen annuel Création (€/an)					1 800
Routes forestières (longueur totale du réseau : 27 km)					
DES4	En continu	Entretien courant du réseau (épierrage, nivelage, barrières, signalisation...)	Montant forfaitaire de 3 000 € par an	Pour mémoire, l'ensemble de la desserte joue également un rôle DFCI.	60 000
Coût total Entretien des routes (€)					60 000
Coût moyen annuel entretien des routes (€)					3 000
Coût total DESSERTÉ (€)					96 000
Coût moyen annuel DESSERTÉ (€/an)					4 800

(*) S'agissant d'un chemin rural, il faudra prendre contact au préalable avec la commune concernée, celle de la Roche-sur-le-Buis, qui sera porteuse du projet, avec une participation financière de l'ONF (dont la hauteur est à déterminer), le coût financier est ici totalement indicatif, une évaluation plus précise devra être faite au préalable

- **Guide technique de référence**

Guide technique des travaux routiers forestiers - Montagne, ONF, novembre 2016.

D – Travaux sylvicoles

Le tableau ci-dessous est un récapitulatif. Le détail par parcelle figure en annexe, dans le tableau donnant l'état de la régénération.

Libellé	Surface (ha)	Précisions	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
Dépressage tardif (mise à distance des tiges)	28	<i>Parcelles 13, 14 et 22 type 1d, parcelle 20 types 1a et 1c, intervention à prévoir dès le début de l'aménagement et à étaler sur plusieurs années</i>	2 000	56 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)				56 000
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)				2 800

Remarque : la régénération naturelle de pin noir d'Autriche fonctionnant actuellement plutôt bien, nous n'avons donc pas prévu de plantations pendant la durée de cet aménagement mais, en cas d'échec avéré, il faudrait évidemment l'envisager (choix de l'essence à faire en fonction de l'évolution climatique).

DOCUMENT

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. Ces actions sont rappelées dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service). Elles correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles :

- maintenir les milieux ouverts
- maintenir les arbres morts et à cavité, maintenir du bois mort au sol
- privilégier les peuplements mélangés
- privilégier la régénération naturelle des essences adaptées
- adapter le calendrier des interventions afin d'éviter le dérangement des espèces (avifaune) ou leur destruction (flore)

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	
	Total	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	Réserves biologiques intégrales	
	Autres surfaces boisées hors sylviculture sur le long terme	80,40
	Total	80,40

Les parcelles 4p, 26p, 29p, 37p, 38p, 40p, 42p, 43p, 50p et 55p font l'objet d'un groupe d'aménagement spécifique « libre évolution à long terme » (HSNLE). Ce classement témoigne de l'engagement à n'effectuer aucune intervention pendant au moins deux périodes d'aménagement, permettant ainsi à cette zone d'être intégrée au réseau FRENE (Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle). La surface concernée est de 101,48 ha dont 80,40 ha boisés, soit 10% de la surface boisée de la forêt. Elle est constituée de taillis de chêne pubescent.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Sans objet.

C – Documents techniques de référence

Cahiers d'habitats Natura 2000.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La gestion sylvicole mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage. Ces actions correspondent à de bonnes pratiques sylvicoles, le choix de la futaie irrégulière en particulier.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

La fermeture à la circulation publique des routes forestières sera maintenue.

L'entretien ordinaire des équipements est assuré par les partenaires (Conseil Départemental).

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC					
ACC1	1	Entretien des 2 gîtes (Propiac, Chevalet)	Parcelles 17 et 24	Montant forfaitaire de 800 € /an	16 000
ACC2	1	Entretien des barrières d'accès (6)		Montant forfaitaire de 200 € /an	4 000
ACC3	1	Entretien des sentiers thématique et botanique, partie végétation (*)	Parcelles 8, 9, 23, 26 et 29	Montant forfaitaire de 800 € /an	16 000
Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)					36 000
Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)					1 800

(*) La commune de Buis-les-Baronnies prend à sa charge l'entretien de la partie mobilier pour le sentier de l'Aiguille, il serait bon qu'il en soit de même avec la commune de Propiac pour le sentier thématique situé sur cette commune, qui montre de sérieux signes de dégradation

B - Ressource en eau potable

Sans objet.

C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

La totalité de la forêt est chassée. La forêt comporte 4 lots de chasse :

- le lot 5201 sur les territoires communaux de Buis, Propiac et Vercoiran (200 ha), loué par adjudication à l'Association « Les Z'amis de la Grand Ponche »
- le lot 5202 sur le territoire communal du Poët-en-Percip (99 ha), loué par adjudication à l'ACCA du Poët-en-Percip
- le lot 5203 sur les territoires communaux de La Roche-sur-le-Buis et Vercoiran (447 ha), loué par adjudication à l'Association "Alauzon"
- le lot 5204 sur les territoires communaux du Propiac et Bénivay-Ollon (467 ha), loué par adjudication à l'AICA "La Déroute"

La location moyenne à l'ha est de 11 €.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

Le cerf, le chamois et le chevreuil sont présents en forêt.

Les plans de chasse mis en place après estimation des populations de grand gibier doivent permettre de maintenir un cheptel compatible avec une gestion durable de la forêt, c'est à dire un renouvellement des peuplements forestiers sans protection, que ce soit par voie naturelle ou par plantation, ce qui est le cas actuellement.

Les espaces non boisés ne seront pas reboisés et conservés comme lieu de gagnage pour les animaux. Les pistes autorisées aux chasseurs font l'objet d'un cahier des charges strict.

Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) autorise l'agrainage dissuasif pour le sanglier, sous certaines conditions et à certaines périodes.

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface	Précautions Observations	Coût indicatif (€ HT)
Actions ciblant le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique						
CHP1	1	Maintenir le plan de chasse à un niveau suffisant	Toute la forêt	1 117 ha	Prise en compte des indices de performance et d'abondance de l'ONCFS	-
Coût total CHASSE PECHE (€)						-
Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)						-

D – Pastoralisme

Les deux conventions de pâturage en cours concernent actuellement, d'une part, les parcelles 30 à 37, 40 et 41 pour 202 ha et, d'autre part, les parcelles 44, 46 et 47 pour 63 ha.

Remarque : les parcelles 44, 46 et 47 devraient faire l'objet de coupes de régénération dans la dernière partie de l'aménagement, aussi ces parcelles devront être mises en défens au préalable des coupes.

E - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

- **Grottes et gouffres** : Propiac (parcelle 13, versant sud de Rochecolombe) et La Roche-sur-le-Buis (mentionnée versant sud-ouest de la Loube)
- **Vieux village de Propiac**
- **Anciennes mines et fours à chaux** : massif de Propiac et les Combes
- **Ancien château d'Ubrieux (ruines)**, au-dessus des gorges (propriété de la commune de Buis-les-Baronnies), site classé

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Les actions relevant du génie civil ne sont pas programmées dans le cadre de l'aménagement forestier. Elles sont décidées par l'Etat puissance publique, selon une programmation spécifique.

A - Actions relevant de la sylviculture

Au sein des peuplements ayant un rôle de protection, l'efficacité de la protection demeure tant que le couvert végétal est conservé. Il n'y a donc pas lieu de prévoir d'action spécifique au titre de la protection, hormis de proscrire les coupes rases mettant le sol à nu sans semis acquis.

B - Actions relevant du génie biologique (hors récolte de bois et travaux sylvicoles)

Les travaux à envisager si besoin visent d'une part, à éviter que des arbres ne viennent aggraver les phénomènes naturels en amplifiant les dégâts et, d'autre part, à pérenniser la protection apportée par la forêt en aidant au renouvellement des peuplements non productifs.

Ces actions éventuelles seront financées à coût complet dans le cadre de la mission d'intérêt général (MIG).

C - Documents techniques de référence

Guide des Sylvicultures de Montagne (GSM) – Alpes du Sud, ONF, 2011.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Le département de la Drôme fait l'objet de plusieurs textes :

- plan départemental de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI), approuvé le 20 mars 2018 couvrant la période 2017-2026

- arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu du 26 février 2013.

La forêt est concernée à la marge par un plan de prévention de risques d'incendie de forêts (PPRif), sur le territoire communal de Propiac, voir le détail au chapitre § 1.3.4.

Elle n'est par contre pas concernée par un plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF).

Le plan départemental propose une cartographie des territoires exposés à un risque d'incendie, établie à l'échelle communale. Le risque d'incendie est déclaré élevé pour les communes de situation de la forêt, qui sont donc concernées par l'obligation faite aux propriétaires de débroussailler dans un rayon de 50m autour des constructions.

- **Etat des lieux**

Aucun schéma de desserte DFCI n'a pour l'instant été réalisé à l'échelle des Baronnies.

La forêt domaniale des Baronnies, intégrée dans de vastes ensembles privés non gérés, est toutefois sensible au risque d'incendie, risque aggravé par les facteurs suivants :

- le climat, avec des étés secs (déficit prolongé en eau) et du vent pouvant être fort
- un relief accidenté rendant difficiles les extinctions de feux naissants
- une végétation sensible de par sa nature (pin noir d'Autriche, pin d'Alep) et sa structure (pas de rupture entre les strates de végétation)
- les activités humaines, notamment la circulation sur les routes (en particulier la route départementale n°147) ainsi que l'activité agricole
- la fréquentation touristique, estivale et de demi-saison (contenue sur les grands axes de circulation)
- la pratique de l'écobuage au printemps (agriculture) et de l'incinération de végétaux divers (souvent par des résidents de maisons secondaires)
- les campings et les quelques rares secteurs (non aménagés) de pique-nique en forêt tels que Alauzon, la Gravouse...

Les facteurs de risque, qu'ils soient de nature anthropique ou non anthropique, sont objectivement nombreux sur l'ensemble de la forêt, même s'ils dépendent en premier lieu des conditions aérologiques. Par ailleurs, le canton de Buis-les-Baronnies est le secteur le plus sensible de la région naturelle des Baronnies.

Les enjeux sont de protéger l'ensemble des milieux naturels présents et de prévenir la destruction de la végétation par un incendie (suivie le plus souvent d'une vitrification et d'une stérilisation des sols), qui aurait comme conséquence possible la reprise de l'érosion dans des bassins sensibles actuellement stabilisés.

Ils sont aussi de protéger les résidences principales ou secondaires dans quelques enclaves ou en limite de la forêt domaniale, les villages de La-Penne-sur-Ouvèze et Propiac, la route départementale n°147 et les zones habitées en bordure.

En conclusion, nous considérons les risques d'incendie élevés sur l'ensemble de la forêt domaniale des Baronnies et cela d'autant plus que :

- la fréquentation touristique est soutenue (sentiers de Grande Randonnée, sentiers de pays, sentiers thématiques...)
- la biomasse combustible est également en augmentation, que ce soit dans les propriétés privées voisines boisées (généralement sans aucune intervention) ou à l'intérieur de la forêt domaniale (interventions réduites dans les jeunes peuplements)

- la desserte des massifs étudiés n'est pas encore optimale
- **Equipements structurants dédiés à la défense des forêts contre les incendies (DFCI)**

Type d'équipement DFCI structurant	Quantités suffisantes (oui / non)	Etat général	Points noirs existants
Points d'eau : - citerne 30 m3 (Alauzon) - citerne 30 m3 (col de la Penne) - citerne 30 m3 (Le Poët-en-Percip)	non	bon	-
Pistes 3 ^{ème} catégorie : partie du réseau de routes forestières	non	médiocre	Massif de Propiac (réfection en cours d'étude)

Les équipements DFCI mentionnés ci-dessus sont extraits de la base de données tenue à jour par le SDIS de la Drôme.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies (y compris études)**

Num.	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Quantité	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
INC1	1	Débroussaillage aux abords des points d'eau	Forfait	Chaque année si nécessaire 600 € / an	12 000
INC2	1	Débroussaillage des talus en bordure de routes : - épareuse tous les 3 ans (soit 6 passages sur la période)	Forfait	2 000 € / an	40 000
INC3	1	Réfection généralisée des pistes DFCI sur le massif de Propiac (en cours d'étude)	4,5 km	Financée à hauteur de 80% par le CFM	65 000
<i>Pour mémoire : l'entretien courant de l'ensemble de la desserte est mentionné au § 2.5.2-C</i>					
Coût total DFCI (€)					117 000
Coût moyen annuel DFCI (€/an)					6 350

- **Documents techniques de référence**

CEMAGREF 1990 : guide technique du forestier méditerranéen français.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Rappel : l'ensemble des éléments concernant la gestion de la faune a été traité au § 2.5.4 – C.

C – Crises sanitaires

La forêt n'a pas subi de crises sanitaires jusqu'à présent. Elle reste sous la menace potentielle de facteurs climatiques (réchauffement) ou biologiques (*Sphaeropsis sapinea*, chenille processionnaire du pin). Cf. §1.2.2.

D - Tassement des sols

La forêt ne présente pas de risque particulier lié au tassement des sols. On ne trouve ni sol engorgé en permanence ni sol à forte sensibilité.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

A la date de 2020, la certification PEFC est acquise pour la forêt (certification acquise globalement pour toutes les forêts domaniales).

Le propriétaire participe à PEFC à la date de rédaction du document et son certificat reste valable sous réserve de son maintien et de son renouvellement par période de 5 ans.

Les dispositions du présent aménagement permettent de respecter les engagements PEFC.

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Le site Natura 2000 (ZPS) « Baronnies-Gorges de l'Eygues » (FR8212019) dispose d'un document d'objectifs (DOCOB).

La zone concernée par ce site en forêt domaniale des Baronnies s'étend sur une très petite partie de la forêt.

La gestion courante de la biodiversité sera poursuivie : maintien d'arbres morts, mélanges des essences chaque fois que possible, respect des sols et des cours d'eau), maintien des lisières et espaces forestiers non boisés.

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	surf. ¹ (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ² (ha)	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Aigle royal et autres rapaces	9 (*)	Coupes d'amélioration et de régénération à proximité	203	Respect de périodes d'interdiction d'exploitation et de travaux dans le cas de nidification avérée dans les parcelles forestières ou à proximité immédiate	Neutre
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB				oui

surf.¹ : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (source DOCOB).

surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

(*) en totalité dans la parcelle 23, classée en évolution naturelle

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L122-7
2° et L122-8 du code forestier

Réglementation concernée	surf. ¹	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. ²	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	(ha)		(ha)		
Site inscrit (loi de 1930) : concerne les gorges d'Ubrioux, donc la parcelle 23 en partie	0,62	Aucune intervention	23	Hors Sylviculture	Neutre

surf.¹ : surface concernée par la réglementation dans le périmètre de la forêt

surf.² : surface impactée par la décision d'aménagement

DOCUMENT ONF

TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI

3.1 RECAPITULATIFS

A– Volumes de bois à récolter

ESSENCES et DIAMETRES			RECOLTE			
			(m ³ de volume bois fort annuel)			
			prévisible	conditionnel	passé (*)	
Feuillus <i>Volume tiges sur écorce</i> <i>(hors taillis et houppiers)</i>	Chêne	50 et +				
		30 - 45				
		25 et -				
		Total				
	Hêtre	40 et +				
		30 - 35				
		25 et -				
		Total				
	Autres feuillus		Total			
	Total Feuillus			0	0	0

(*) 2005-2019

Résineux <i>Volume tiges sur écorce</i> <i>(hors houppiers)</i> <i>(hors taillis)</i>	Sapin	25 et +			
		20 et -			
		Total			
	Epicéa	25 et +			
		20 et -			
		Total			
	Pins noirs	25 et +			300
		20 et -			
		Total	385	171	300
	Autres résineux	25 et +			
20 et -					
Total			5		
Total Résineux			385	176	0

Global	Total tiges	385	176	300
	Taillis	0	0	0
	Houppiers Fs	0	0	0
	Houppiers Rx	38	18	24
	Total général	423	194	324
dont % de produits accidentels				5

Récolte annuelle par ha (vol. bois fort total)	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an	m ³ /ha/an
- sur surface retenue pour la gestion (1116,65 ha)	0,4	0,2	0,3
- sur surface en sylviculture (698,52 ha)	0,6	0,3	0,5

3.2 Indicateurs de suivi de l'aménagement

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'AMENAGEMENT FORESTIER

INDICATEURS NATIONAUX POUR TOUS LES AMENAGEMENTS FORESTIERS				
CONTEXTE		INDICATEUR		Périodicité d'analyse
RENOUVELLEMENT	Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement	Effort de régénération retenu : Surface à ouvrir (So)	52 ha	Périodique (max. 5 ans)
		Surface en régénération à terminer (St)	9 ha	Périodique (max. 5 ans)
	Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement	Surface terrière moyenne des peuplements	16 m ² /ha	Début et fin de l'aménagement
		% de la surface avec une régénération satisfaisante, de densité au moins égale au seuil fixé par la directive territoriale	10	Début et fin de l'aménagement
		Densité de perches	50 tiges/ha	Début et fin de l'aménagement
	Taillis et taillis sous futaie	Surface à passer en coupe (S _{taillis}) - (S _{TSF})	-	Périodique (max. 5 ans)
RECOLTE	Sur l'ensemble des peuplements forestiers en sylviculture de production (coupes non conditionnelles).	Surface terrière totale à récolter durant l'aménagement. Tiges précomptables.	1 543 m ²	Périodique (max. 5 ans)
		Volume total bois fort sur écorce à récolter durant l'aménagement. Tiges précomptables et non précomptables	12 340 m ³	Périodique (max. 5 ans)

Signatures et mention des consultations réglementaires

Cartographie : Stéphane Buffat
Relevés de terrain : Michel Norbert

Document	date	nom, fonction	signature
Rédigé le :	16/07/2020	par : le chef de projet Aménagement Bernard Deguilhen	
Vérifié et proposé le :	17/08/2020	par : Le Directeur Agence ONF Drôme-Ardèche Alain Fonton	

Consultation des communes de situation : le 17/09/2020 au bureau ONF de Buis-les-Baronnies.
Le bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées, figure en annexe.

ANNEXES

Annexe 1 : Etat foncier détaillé de la forêt

Annexe 2 : Types de peuplements par parcelle

Annexe 3 : Bilan des coupes 2005 - 2019

Annexe 4 : Description des types de peuplements

Annexe 5 : Bilan de la consultation des communes de situation

CARTES

Plan de situation

Enjeux

Stations

Peuplements (4 cartes)

Paysagère et touristique

Exploitabilité

Aménagement

ANNEXE 1 – ETAT FONCIER

Forêt Domaniale des Baronnie, territoire communal de Buis les Baronnie

Section	N°Plan	Adresse	Contenance ha	Régime Forestier 2018
B	18	HUBAC D HUBRIEUX	0,0210	0,0210
B	19	HUBAC D HUBRIEUX	0,0560	0,0560
B	20	HUBAC D HUBRIEUX	0,9095	0,9095
B	21	HUBAC D HUBRIEUX	0,1210	0,1210
B	22	HUBAC D HUBRIEUX	0,1050	0,1050
B	23	HUBAC D HUBRIEUX	0,1570	0,1570
B	24	HUBAC D HUBRIEUX	0,1590	0,1590
B	191	LA LAUZE OU CHEVALET	0,3230	0,3230
B	193	LA LAUZE OU CHEVALET	0,5405	0,5405
B	200	LA LAUZE OU CHEVALET	0,5440	0,5440
B	202	LA LAUZE OU CHEVALET	1,8050	1,8050
B	204	LA LAUZE OU CHEVALET	0,2290	0,2290
B	205	LA LAUZE OU CHEVALET	2,9775	2,9775
B	207	LA LAUZE OU CHEVALET	0,1500	0,1500
B	208	LA LAUZE OU CHEVALET	0,3730	0,3730
B	209	LA LAUZE OU CHEVALET	0,1095	0,1095
B	210	CHEVALET	34,688	34,688
B	211	CHEVALET	0,0052	0,0052
B	212	CHEVALET	1,6380	1,6380
B	213	CHEVALET	6,0180	6,0180
B	216	CHEVALET	0,1955	0,1955
B	217	CHEVALET	4,7005	4,7005
B	218	CHEVALET	0,5860	0,5860
B	219	CHEVALET	0,7005	0,7005
B	220	CHEVALET	3,1045	3,1045
B	221	CHEVALET	0,4035	0,4035
B	222	CHEVALET	0,9919	0,9919
B	223	CHEVALET	8,8720	8,8720
B	224	CHEVALET	10,7000	10,7000
B	225	CHEVALET	4,9760	4,9760
B	226	CHEVALET	7,6630	7,6630
B	285	ADRET D UBRIEUX	2,7710	2,7710
B	300	UBRIEUX OU AIGUILLE	2,5040	2,5040
B	301	UBRIEUX OU AIGUILLE	0,7580	0,7580
B	304	UBRIEUX OU AIGUILLE	0,6300	0,6300
B	305	UBRIEUX OU AIGUILLE	3,2790	3,2790
B	306	UBRIEUX OU AIGUILLE	0,0056	0,0056
B	307	UBRIEUX OU AIGUILLE	3,7070	3,7070
B	309	UBRIEUX OU AIGUILLE	6,1320	6,1320

B	310	BITRE ET AIGUILLE	28,4530	28,4530
B	311	BITRE ET AIGUILLE	1,5570	1,5570
B	312	BITRE ET AIGUILLE	1,1910	1,1910
B	314	BITRE ET AIGUILLE	0,1580	0,1580
B	315	BITRE ET AIGUILLE	0,0225	0,0225
B	332	BITRE ET AIGUILLE	2,1270	2,1270
B	335	BITRE ET AIGUILLE	0,9625	0,9625
B	338	BITRE ET AIGUILLE	0,3410	0,3410
B	340	BITRE ET AIGUILLE	1,5470	1,5470
B	341	BITRE ET AIGUILLE	1,3740	1,3740
B	344	BITRE ET AIGUILLE	3,6600	3,6600
B	765	CHEVALET	0,4690	0,4690
B	771	CHEVALET	0,0227	0,0227
H	322	LES COMBES	1,1650	1,1650
H	327	LES COMBES	0,3370	0,3370
H	330	LES COMBES	14,7380	14,7380
H	336	LES COMBES	3,1705	3,1705
H	389	RIEUX DE LAVAL	10,229	10,229
H	806	FLACHIER	2,1360	2,1360
H	811	FLACHIER	3,8465	3,8465
TOTAL TERRITOIRE BUIS LES BARONNIES			191,1159	191,1159

**Forêt Domaniale des Baronnie,
territoire communal de La Roche sur le Buis**

Section	N°Plan	Adresse	Contenance ha	Régime Forestier 2018
A	447	L ADRET	13,4860	13,4860
A	462	L ADRET	0,1187	0,1187
A	464	L ADRET	1,4360	1,4360
A	466	L ADRET	4,2260	4,2260
A	468	L ADRET	0,4290	0,4290
A	486	LA COSTE	12,6280	12,6280
A	487	LA COSTE	10,7880	10,7880
A	488	LA COSTE	9,2540	9,2540
A	491	LA COSTE	0,8820	0,8820
A	502	LA COSTE	0,5660	0,5660
A	507	LA COSTE	0,2540	0,2540
A	509	LA COSTE	1,1955	1,1955
A	510	LA COSTE	0,2040	0,2040
A	520	LA COSTE	0,6030	0,6030
A	525	LA COSTE	0,5010	0,5010
A	528	LA COSTE	0,3865	0,3865
A	533	LA COSTE	1,2120	1,2120
A	536	LA COSTE	0,0812	0,0812
A	539	LA COSTE	0,1569	0,1569
A	542	LA COSTE	0,3245	0,3245
A	543	LA COSTE	1,6845	1,6845
A	548	LA COSTE	0,4625	0,4625
A	550	LA COSTE	0,2534	0,2534
A	556	LA COSTE	0,5180	0,5180
B	68	VINASSES	7,7220	7,7220
B	75	VINASSES	4,4850	4,4850
B	79	VINASSES	0,4980	0,4980
B	86	VINASSES	0,0625	0,0625
B	87	VINASSES	1,0790	1,0790
B	89	L OSIERE	0,1170	0,1170
B	255	LES VOUTES	6,4450	6,4450
B	257	LES VOUTES	0,0540	0,0540
B	258	LES VOUTES	0,0400	0,0400
B	259	LES VOUTES	0,2770	0,2770
B	260	LES VOUTES	0,5740	0,5740
B	261	LES VOUTES	0,9520	0,9520
B	271	BERINGIERES	1,2120	1,2120
B	272	BERINGIERES	3,8320	3,8320
B	273	BERINGIERES	0,2295	0,2295

B	274	BERINGIERES	0,8040	0,8040
B	275	BERINGIERES	4,6930	4,6930
B	316	BERINGIERES	1,2040	1,2040
B	317	BERINGIERES	0,2560	0,2560
B	319	BERINGIERES	0,6260	0,6260
B	386	JASSON	0,8460	0,8460
B	391	JASSON	0,8540	0,8540
B	392	JASSON	3,6300	3,6300
B	393	JASSON	5,6910	5,6910
B	394	JASSON	0,4220	0,4220
B	395	JASSON	0,7140	0,7140
B	414	JASSON	0,6840	0,6840
B	415	JASSON	0,4220	0,4220
B	416	JASSON	0,7585	0,7585
B	417	JASSON	6,4820	6,4820
B	419	JASSON	1,1260	1,1260
B	422	JASSON	2,3740	2,3740
B	424	JASSON	1,1430	1,1430
B	427	JASSON	0,8340	0,8340
B	428	JASSON	7,7980	7,7980
B	435	JASSON	0,7910	0,7910
B	437	JASSON	0,1130	0,1130
B	440	LA COSTE	5,1500	5,1500
B	442	LA COSTE	0,3020	0,3020
B	448	LA COSTE	0,2810	0,2810
B	452	LA COSTE	0,6560	0,6560
B	453	LA COSTE	0,4550	0,4550
B	457	LA COSTE	0,2340	0,2340
B	459	LA COSTE	20,8500	20,8500
B	465	LA COSTE	2,8120	2,8120
B	467	LA COSTE	7,5900	7,5900
B	468	REYNAUDES	3,5700	3,5700
B	469	REYNAUDES	0,3980	0,3980
B	470	REYNAUDES	3,8360	3,8360
B	471	REYNAUDES	9,4730	9,4730
B	472	REYNAUDES	3,8060	3,8060
B	473	REYNAUDES	0,2980	0,2980
B	474	REYNAUDES	0,1056	0,1056
B	475	REYNAUDES	0,2600	0,2600
B	476	REYNAUDES	0,2920	0,2920
B	477	REYNAUDES	0,2170	0,2170
B	478	REYNAUDES	0,1540	0,1540
B	479	REYNAUDES	0,1020	0,1020
B	480	REYNAUDES	0,1410	0,1410
B	481	REYNAUDES	0,0677	0,0677
B	482	REYNAUDES	1,0560	1,0560

B	483	REYNAUDES	0,8810	0,8810
B	484	REYNAUDES	1,5070	1,5070
B	485	REYNAUDES	0,7160	0,7160
B	486	REYNAUDES	0,0884	0,0884
B	487	REYNAUDES	0,3220	0,3220
B	488	REYNAUDES	0,2160	0,2160
B	489	REYNAUDES	1,6040	1,6040
B	490	REYNAUDES	2,0010	2,0010
B	491	JEAN SANNES	0,5560	0,5560
B	492	JEAN SANNES	0,1192	0,1192
B	494	JEAN SANNES	8,4310	8,4310
B	495	JEAN SANNES	1,4040	1,4040
B	500	JEAN SANNES	16,2030	16,2030
B	501	JEAN SANNES	3,7180	3,7180
B	502	JEAN SANNES	4,6040	4,6040
B	513	LAUZON	0,1460	0,1460
B	526	LAUZON	2,2040	2,2040
B	527	LAUZON	2,4940	2,4940
B	528	LAUZON	0,2560	0,2560
B	529	LAUZON	0,3580	0,3580
B	530	LAUZON	0,2950	0,2950
B	532	LAUZON	0,0960	0,0960
B	533	CONDAMINES	3,0300	3,0300
B	534	CONDAMINES	2,2540	2,2540
B	535	CONDAMINES	0,0400	0,0400
B	536	CONDAMINES	0,0225	0,0225
B	537	CONDAMINES	1,4160	1,4160
B	538	CONDAMINES	19,2870	19,2870
B	539	CONDAMINES	0,2970	0,2970
B	546	CONDAMINES	1,2740	1,2740
B	547	CONDAMINES	3,0030	3,0030
B	548	CONDAMINES	1,3180	1,3180
B	549	CONDAMINES	0,8180	0,8180
B	552	BRIDONS	1,5025	1,5025
B	559	BRIDONS	0,3555	0,3555
B	565	BRIDONS	1,3580	1,3580
B	567	BRIDONS	0,9410	0,9410
B	568	BRIDONS	3,1340	3,1340
B	569	BRIDONS	0,6445	0,6445
B	574	BRIDONS	5,7170	5,7170
B	581	BRIDONS	0,3025	0,3025
B	582	BRIDONS	1,1015	1,1015
B	583	BRIDONS	1,8790	1,8790
B	585	BRIDONS	0,6770	0,6770
B	586	BRIDONS	0,4260	0,4260
B	588	BRIDONS	1,0945	1,0945

B	590	BRIDONS	6,0125	6,0125
B	592	BRIDONS	2,8495	2,8495
B	637	AUZERAND	5,9495	5,9495
B	638	AUZERAND	0,9820	0,9820
B	639	AUZERAND	0,3820	0,3820
B	640	AUZERAND	0,8480	0,8480
B	641	AUZERAND	2,0672	2,0672
B	642	AUZERAND	4,9825	4,9825
B	643	AUZERAND	3,0000	3,0000
B	645	MARGEAU	4,5130	4,5130
B	646	MARGEAU	22,5500	22,5500
B	647	MARGEAU	7,7900	7,7900
B	651	MARGEAU	7,7060	7,7060
B	657	LA LOUBE	2,7630	2,7630
B	658	LA LOUBE	2,9980	2,9980
B	659	LA LOUBE	4,9870	4,9870
B	662	LA LOUBE	1,4100	1,4100
B	666	LA LOUBE	11,5040	11,5040
B	667	L HUBAC DE BRASSES	1,7110	1,7110
B	668	L HUBAC DE BRASSES	0,2040	0,2040
B	792	L ADRET DES CADES	0,1880	0,1880
B	793	L ADRET DES CADES	0,0677	0,0677
B	794	L ADRET DES CADES	0,0192	0,0192
B	795	L ADRET DES CADES	0,0342	0,0342
B	803	L ADRET DES CADES	6,1985	6,1985
B	805	L ADRET DES CADES	0,7750	0,7750
B	825	L ADRET DES CADES	3,1075	3,1075
B	835	L ADRET DES CADES	1,7300	1,7300
B	840	L ADRET DES CADES	0,2620	0,2620
B	843	L ADRET DES CADES	4,6570	4,6570
B	844	L ADRET DES CADES	0,2130	0,2130
B	1026	L HUBAC DE TOILE	5,5770	5,5770
B	1027	L HUBAC DE TOILE	0,6585	0,6585
B	1157	JEAN SANNES	20,542	20,542
TOTAL TERRITOIRE LA ROCHE SUR LE BUIS			432,9524	432,9524

**Forêt Domaniale des Baronnie,
territoire communal du Poët en Percip**

Section	N°Plan	Adresse	Contenance ha	Régime Forestier 2018
Y	3	POMMEROL	12,4720	12,4720
Y	4	LA FAYETTE	4,5141	4,5141
Y	8	LA FAYETTE	3,9590	3,9590
Y	12	BEAUREGARD	1,6554	1,6554
Y	13	BEAUREGARD	0,0409	0,0409
Y	25	MARASPEAU ET PIERRE BELLE	22,1886	22,1886
Y	26	MARASPEAU ET PIERRE BELLE	0,0124	0,0124
Y	27	MARASPEAU ET PIERRE BELLE	0,0069	0,0069
Y	28	MARASPEAU ET PIERRE BELLE	0,0029	0,0029
Y	29	MARASPEAU ET PIERRE BELLE	1,5336	1,5336
Y	34	VIGUIER	10,5567	10,5567
Y	46	LES COMBETTES	12,1145	12,1145
Y	50	LA VERRIERE	9,9443	9,9443
Z	160	LES COTES	10,0025	10,0025
TOTAL TERRITOIRE LE POËT EN PERCIP			89,0038	89,0038

DOCUMENT

**Forêt Domaniale des Baronnie,
territoire communal de Propiac**

Section	N°Plan	Adresse	Contenance ha	Régime Forestier 2018
A	98	COTE BLANCHARDE	2,7450	2,7450
A	281	ROCHER DU TAMBOUR	0,1190	0,1190
A	282	ROCHER DU TAMBOUR	1,3470	1,3470
A	304	BLANCHON	1,2930	1,2930
A	313	JARROUSSIÈRE	2,4370	2,4370
A	314	JARROUSSIÈRE	0,1120	0,1120
A	321	JARROUSSIÈRE	1,1565	1,1565
A	474	SAINT MARC ET SAINT LAUREN	0,9695	0,9695
B	1	PIED MIAUD	23,0360	23,0360
B	2	PIED MIAUD	0,0260	0,0260
B	17	PARTIVOUX	0,1210	0,1210
B	24	PARTIVOUX	0,2890	0,2890
B	26	PARTIVOUX	0,0187	0,0187
B	27	LA GARDETTE	0,2730	0,2730
B	34	LA GARDETTE	0,0400	0,0400
B	46	LA GARDETTE	0,6270	0,6270
B	59	LA TERRASSE ET VERGERS VIL	0,4630	0,4630
B	61	LA TERRASSE ET VERGERS VIL	0,5430	0,5430
B	65	LA TERRASSE ET VERGERS VIL	0,3880	0,3880
B	68	LA TERRASSE ET VERGERS VIL	0,7025	0,7025
B	176	COMBE DE MOURRE	0,2445	0,2445
B	177	COMBE DE MOURRE	7,8850	7,8850
B	178	GALLIEN	7,6780	7,6780
C	168	MANGELIÈRE	0,0720	0,0720
C	169	MANGELIÈRE	0,6650	0,6650
C	170	MANGELIÈRE	8,2940	8,2940
C	172	MANGELIÈRE	2,3210	2,3210
C	175	MANGELIÈRE	3,2500	3,2500
C	178	MANGELIÈRE	0,0340	0,0340
C	179	MANGELIÈRE	0,1175	0,1175
C	191	MANGELIÈRE	0,0124	0,0124
C	197	MANGELIÈRE	0,0072	0,0072
C	198	MANGELIÈRE	0,0198	0,0198
C	199	MANGELIÈRE	3,4420	3,4420
C	200	MANGELIÈRE	0,0920	0,0920
C	203	MANGELIÈRE	0,0194	0,0194
C	214	SERRE DE LA DAME	18,174	18,174
C	215	SERRE DE LA DAME	2,9045	2,9045
C	221	SERRE DE LA DAME	0,0072	0,0072
C	222	SERRE DE LA DAME	4,2970	4,2970

C	223	CHAMP FLORIN	21,3730	21,3730
C	224	CHAMP FLORIN	0,0126	0,0126
C	225	CHAMP FLORIN	1,1695	1,1695
C	226	CHAMP FLORIN	4,6650	4,6650
C	237	LA JALAYE	2,8900	2,8900
C	238	001 LOT 00A0001 0 / 0	0,1965	0,1965
C	239	LA JALAYE	0,3165	0,3165
C	244	SERRE DES AULAGNIERS	0,8240	0,8240
C	246	SERRE DES AULAGNIERS	3,2765	3,2765
C	250	SERRE DES AULAGNIERS	16,328	16,328
C	251	SERRE DES AULAGNIERS	0,0040	0,0040
C	253	SERRE BREGIDE	7,0830	7,0830
C	254	SERRE BREGIDE	0,2145	0,2145
C	255	SERRE BREGIDE	0,0845	0,0845
C	256	SERRE BREGIDE	0,3345	0,3345
C	257	PIED FOURNET	3,5540	3,5540
C	258	PIED FOURNET	0,2280	0,2280
C	259	PIED FOURNET	1,7425	1,7425
C	260	PIED FOURNET	0,1960	0,1960
C	261	PIED FOURNET	1,1785	1,1785
C	262	PIED FOURNET	0,0670	0,0670
C	263	PIED FOURNET	0,0770	0,0770
C	264	PIED FOURNET	0,0795	0,0795
C	265	PIED FOURNET	4,9670	4,9670
C	266	PIED FOURNET	3,7150	3,7150
C	267	PIED FOURNET	16,3540	16,3540
C	268	PIED FOURNET	9,8580	9,8580
C	269	PIED CHEVAL	10,5450	10,5450
C	270	PIED CHEVAL	12,5450	12,5450
C	271	PIED CHEVAL	9,5150	9,5150
C	272	PIED CHEVAL	1,9285	1,9285
C	273	PIED CHEVAL	5,6170	5,6170
C	274	PIED CHEVAL	0,4390	0,4390
C	275	PIED CHEVAL	0,0184	0,0184
C	278	PIED CHEVAL	3,4860	3,4860
C	288	SERRE DE LA DAME	10,8600	10,8600
C	289	LA JALAYE	0,0365	0,0365
D	12	LA COSTE	2,5950	2,5950
D	13	LA COSTE	6,5680	6,5680
D	14	LA COSTE	0,5750	0,5750
D	15	LA COSTE	0,2090	0,2090
D	16	LA COSTE	0,4030	0,4030
D	17	VIAROL	1,9030	1,9030
D	18	VIAROL	0,1795	0,1795
D	19	VIAROL	0,9680	0,9680
D	20	VIAROL	0,1450	0,1450

D	21	VIAROL	0,0230	0,0230
D	22	VIAROL	1,0150	1,0150
D	27	VIAROL	0,2310	0,2310
D	28	VIAROL	0,2310	0,2310
D	29	VIAROL	0,1550	0,1550
D	30	VIAROL	0,2220	0,2220
D	31	VIAROL	0,1180	0,1180
D	33	VIAROL	0,4785	0,4785
D	36	VIAROL	0,0765	0,0765
D	38	VIAROL	0,3045	0,3045
D	39	VIAROL	0,1995	0,1995
D	40	VIAROL	0,0400	0,0400
D	44	VIAROL	1,2530	1,2530
D	46	VIAROL	0,3030	0,3030
D	47	VIAROL	0,2935	0,2935
D	54	VIAROL	1,7200	1,7200
D	59	VIAROL	0,0053	0,0053
D	60	VIEUX PROPIAC	0,2500	0,2500
D	61	VIEUX PROPIAC	0,1100	0,1100
D	62	VIEUX PROPIAC	0,1470	0,1470
D	63	VIEUX PROPIAC	0,0430	0,0430
D	64	VIEUX PROPIAC	0,3940	0,3940
D	65	VIEUX PROPIAC	0,1100	0,1100
D	66	VIEUX PROPIAC	0,0870	0,0870
D	67	VIEUX PROPIAC	0,1835	0,1835
D	68	VIEUX PROPIAC	0,5780	0,5780
D	69	VIEUX PROPIAC	0,5264	0,5264
D	70	VIEUX PROPIAC	0,0820	0,0820
D	71	VIEUX PROPIAC	0,3150	0,3150
D	72	VIEUX PROPIAC	0,1220	0,1220
D	73	VIEUX PROPIAC	0,4090	0,4090
D	74	VIEUX PROPIAC	0,6685	0,6685
D	75	VIEUX PROPIAC	1,8730	1,8730
D	76	VIEUX PROPIAC	0,6055	0,6055
D	77	VIEUX PROPIAC	0,1660	0,1660
D	78	VIEUX PROPIAC	0,4115	0,4115
D	79	VIEUX PROPIAC	1,7290	1,7290
D	80	VIEUX PROPIAC	0,0885	0,0885
D	81	VIEUX PROPIAC	0,0034	0,0034
D	82	VIEUX PROPIAC	0,0100	0,0100
D	83	VIEUX PROPIAC	0,0181	0,0181
D	84	VIEUX PROPIAC	0,0530	0,0530
D	85	VIEUX PROPIAC	0,0655	0,0655
D	86	VIEUX PROPIAC	0,0098	0,0098
D	87	VIEUX PROPIAC	0,0499	0,0499
D	88	VIEUX PROPIAC	0,1994	0,1994

D	89	VIEUX PROPIAC	0,0055	0,0055
D	90	VIEUX PROPIAC	1,6860	1,6860
D	91	VIEUX PROPIAC	0,5090	0,5090
D	92	GRANDES COTES	0,4130	0,4130
D	94	GRANDES COTES	0,1290	0,1290
D	100	GRANDES COTES	2,7400	2,7400
D	101	GRANDES COTES	5,3900	5,3900
D	105	GRANDES COTES	0,5350	0,5350
D	106	GRANDES COTES	3,8730	3,8730
D	107	GRANDES COTES	1,0240	1,0240
D	108	GRANDES COTES	0,6350	0,6350
D	109	GRANDES COTES	5,2530	5,2530
D	110	GRANDES COTES	0,6110	0,6110
D	111	GRANDES COTES	5,8280	5,8280
D	112	GRANDES COTES	1,9780	1,9780
D	113	GRANDES COTES	0,0280	0,0280
D	114	GRANDES COTES	5,3440	5,3440
D	115	GRANDES COTES	2,9830	2,9830
D	116	GRANDES COTES	0,7910	0,7910
D	117	MOLIERES	1,4510	1,4510
D	118	MOLIERES	0,3835	0,3835
D	119	MOLIERES	0,3210	0,3210
D	120	MOLIERES	0,5665	0,5665
D	121	MOLIERES	0,5570	0,5570
D	122	MOLIERES	0,0525	0,0525
D	123	MOLIERES	0,0640	0,0640
D	124	MOLIERES	0,0560	0,0560
D	128	MOLIERES	4,8850	4,8850
D	129	MOLIERES	2,6885	2,6885
D	131	MOLIERES	1,4495	1,4495
D	132	ROCHE COLOMBE	10,0910	10,0910
D	133	ROCHE COLOMBE	1,5090	1,5090
D	134	ROCHE COLOMBE	2,7130	2,7130
D	135	ROCHE COLOMBE	11,6460	11,6460
D	136	ROCHE COLOMBE	1,2565	1,2565
D	137	001 LOT 00A0001 0 / 0	0,0212	0,0212
D	138	001 LOT 00A0001 0 / 0	0,8475	0,8475
D	149	SUSSEAU	0,6435	0,6435
D	215	ROCHE D OIE	1,3855	1,3855
D	216	ROCHE D OIE	2,4550	2,4550
D	218	ROCHE D OIE	0,2500	0,2500
TOTAL TERRITOIRE PROPIAC			366,5922	366,5922

**Forêt Domaniale des Baronnie,
territoire communal de Vercoiran**

Section	N°Plan	Adresse	Contenance ha	Régime Forestier 2018
C	443	COMBE DES BEAUX	1,3925	1,3925
D	632	CHEVALET	1,2320	1,2320
D	639	CHEVALET	0,4815	0,4815
TOTAL TERRITOIRE VERCOIRAN			3,1060	3,1060

DOCUMENT ONLY

ANNEXE 2 – TYPES DE PEUPELEMENTS PAR PARCELLE

PARCELLE/N°TYPE	1a	1b	1c	1d	1e	1f	2a	2b	2c	3a	3b	3c	4	5	Total
1										2,16					2,16
2										4,83				0,81	5,64
3										5,25					5,25
4													3,91	0,52	4,43
5				3,05						7,16					10,21
6				8,40						21,43					29,83
7										11,47				6,63	18,10
8								3,37		21,37					24,74
9		7,78	1,60	5,66						21,35					36,39
10				0,17						21,95				1,36	23,48
11				8,85						8,55					17,40
12				7,87						12,41					20,28
13	6,97			14,55						7,03				7,25	35,80
14	4,09			3,55						12,88				2,20	22,72
15	1,71			9,23						12,18					23,12
16				2,22						16,26					18,48
17				8,81			14,43			2,11					25,35
18				3,75						15,46					19,21
19			2,34			3,14				9,50					14,98
20	0,69		7,72			5,24				3,27		3,37			20,29
21			9,59	10,87		5,92				4,56				1,34	32,28
22			5,43	1,59						3,22					10,24
23				8,14										14,65	22,79
24	0,89			12,08						0,87				10,91	24,75
25				9,04										14,29	23,33
26				3,84									7,30	2,33	13,47
27	0,19			26,99										0,25	27,43

PARCELLE/N°TYPE	1a	1b	1c	1d	1e	1f	2a	2b	2c	3a	3b	3c	4	5	Total
28				18,48										2,47	20,95
29	1,16			5,43						2,25			14,69	4,43	27,96
30	1,03		9,68											17,78	28,49
31			1,52											25,49	27,01
32													11,69	8,57	20,26
33				7,49										3,83	11,32
34				4,50										18,80	23,30
35				3,43										15,82	19,25
36				9,73										13,55	23,28
37													16,05	8,75	24,80
38													10,13	6,46	16,59
39				4,18	2,83									15,85	22,86
40			2,14	4,36									3,42		9,92
41				15,28										2,54	17,82
42		3,76	6,00	2,55						7,73			6,86	0,78	27,68
43													15,36	5,34	20,70
44			1,33			16,62									17,95
45	3,04			5,83										3,78	12,65
46			4,08			15,46					1,31			5,83	26,68
47					3,30	13,64								1,88	18,82
48			2,04											17,37	19,41
49										7,90	2,35			18,85	29,10
50			0,77					5,66		0,89			1,34	17,26	25,92
51			1,32	6,99										1,72	10,03
52		6,17							8,88					4,80	19,85
53			0,58	17,26					5,93						23,77
54				5,44	1,29									6,51	13,24
55			2,06										1,35	21,48	24,89
Total	19,77	17,71	58,20	259,62	7,42	60,02	14,43	9,03	14,81	244,04	3,66	3,37	92,09	312,47	1116,65

ANNEXE 3 – BILAN DES COUPES 2005-2019

PARCELLE	SURFACE A PARCOURIR (HA)	SURFACE PARCOURUE (HA)	VOLUME TOTAL PRESUME REALISABLE (M3)	VOLUME COMMERCIAL TOTAL RECOLTE (M3)	EN REGE	EN AMEL	ANNEE DE PASSAGE PREVUE	ANNEE DE PASSAGE REELLE
9	8,98	3,00	300	101	101		2005	2005
9	8,98	3,00	500	95	95		2015	2015
11	6,90	6,90	200	73		73	2008	2008
13	0,38	/	50	/		/	2016	/
17	11,25	6,80	600	166		166	2017	2018
19	2,53	2,53	100	49		49	2015	2015
44	6,58	7,85	200	289		289	2012	2013
46	13,43	8,00	400	87		87	2011	2011
47	11,62	8,00	400	175		175	2013	2013
49	4,13	4,13	200	115		115	2006	2007
49	4,13	2,40	200	135		135	2016	2017
50	2,61	2,61	100	110		110	2011	2011
51	1,87	1,87	100	65		65	2006	2007
51	1,87	/	100	/		/	2016	/
52	10,99	8,00	800	602	602		2005	2005
52	10,99	7,50	600	524	524		2015	2015
53	2,95	2,95	100	71		71	2005	2007
53	8,93	5,90	300	296		296	2015	2017
11/12/15	22,17	23,50	700	1 808		1 808	2018	2019
21/22	15,78	9,29	500	103		103	2015	2015
TOTAL	157,07	114,23	6 450	4 864	1 322	3 542		

ANNEXE 4 – DESCRIPTION DES TYPES DE PEUPELEMENTS

N° ET TYPE DE PEUPELEMENT	ESSENCES DOMINANTES	SURFACE TERRIERE	DIAMETRE MOYEN	HAUTEUR TOTALE	NB DE TIGES/HA	VOLUME SUR PIED	OBSERVATIONS
1/ Peuplements de futaie régulière :							
1a/ cèdre 20-40 ans	Cèdre de l'Atlas 5 Pin d'Alep 3 Pin noir d'Autriche 1 Chêne pubescent 1	15 et -	< 20	3-8	500-2 500	/	Quelques rescapés dans la parcelle 29, beaucoup de rochers dans la parcelle 30, hauteur supérieure (12 m) dans la parcelle 45 ; confirmation que les terrains marneux ne conviennent pas au cèdre
1b/ pin noir d'Autriche 0-20 ans, issu de régénération naturelle	Pin noir d'Autriche 10	7	< 10	< 1	5 000	/	
1c/ pin noir d'Autriche 20-40 ans	Pin noir d'Autriche 10 Pin d'Alep qq Pin sylvestre qq	20 et -	5-15	6-14	800-4 000	< 60	Plantation après incendie de 1986 dans la parcelle 10, sans intervention sylvicole réalisée depuis ; présence de cèdre dans la parcelle 30
1d/ pin noir d'Autriche 40-60 ans	Pin noir d'Autriche 8 Pin d'Alep 2 Pin sylvestre qq	10-20	5-30	6-15	300-4 500	60-120	Hauteur supérieure à 20 m dans la parcelles 33
1e/ frêne et autres feuillus 40-60 ans	Frêne 8 Feuillus divers 2	17	20-25	15-20	1 500	80-150	Hêtre dominant dans la parcelle 54
1f/ pin noir d'Autriche 60-80 ans	Pin noir d'Autriche 10 Pin d'Alep qq Pin sylvestre qq	20-30	25-35	16-18	150-800	150-200	Hauteur supérieure à 20 m dans la parcelle 46
2/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche :							
2a/ de classe de fertilité 1 et 2	Pin noir d'Autriche 10	23	25	18	800	200	
2b/ de classe de fertilité 3	Pin noir d'Autriche 10	12-25	15-20	14	2500-5 000	60-80	
2c/ de classe de fertilité 4	Pin noir d'Autriche 10	20-25	20-25	16-18	1 500	120-150	

3/ Peuplements de futaie irrégulière d'autres résineux :							
3a/ pin d'Alep	Pin d'Alep 9 Pin sylvestre 1	12-18	15-35	6-18	500-2000	60-120	Couvert généralement incomplet ; seulement 100 tiges/ha dans la parcelle 22
3b/ mélèze	Mélèze 10 Pin noir d'Autriche qq	20-25	20-25	20-22	800-900	180-200	Forte densité dans la parcelle 49 (> 2 500 tiges/ha)
3c/ pin sylvestre	Pin sylvestre 8 Pin d'Alep 2	18	25	14	800	100-120	
4/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans	Chêne pubescent 10 Résineux divers qq	/	10-15	4-7	800 et +	50 et +	Généralement installé sur très forte pente
5/ Espaces non boisés	/	/	/	/	/	/	Essentiellement zones marneuses et rochers

**ANNEXE 5 : BILAN DE LA CONSULTATION
DES COMMUNES DE SITUATION**

DOCUMENT ONE



Office National des Forêts

ONF

Rhône Alpes

Agence
interdépartementale
Drome Ardeche

REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION

DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET

DOMANIALE DES BARONNIES /

CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION

jeudi 17 septembre 2020

Bureau ONF de Buis-les-Baronnies 14h30

Site d'Aubenas
Site d'Aubenas
10 Place Olivier de Serres
10 Place Olivier de Serres
07 200 Aubenas
07 200 Aubenas
Tél : 04 75 87 80 50
Fax : 04 75 87 80 67

PLAN D'INTERVENTION

PRESENTATION DES PARTICIPANTS : forestiers/représentants des communes

**PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER :
définition/contenu/référence à la loi d'O.F. de 2001**

RESUME DE L'AMENAGEMENT FORESTIER :

- **Etat des lieux – Bilan**
- **Analyse des enjeux par fonction principale**
- **Analyse des peuplements (voir carte)**
- **Analyse de la gestion passée/récolte de bois**
- **Nouvel aménagement : propositions de gestion pour 2021-2040
(peuplements/desserte/travaux sylvicoles), programme d'actions**

DISCUSSION OUVERTE



10-44



Rhône Alpes

**Agence
interdépartementale
Drôme Ardèche**

Site d'Aubenas

10 Place Olivier de Serres

07 200 Aubenas

Tél : 04 75 87 80 50

Fax : 04 75 87 80 67

**REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET
DOMANIALE DES BARONNIES /
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION**

jeudi 17 septembre 2020

Bureau ONF de Buis-les-Baronnies 14h30

COMPTE-RENDU

Des cinq communes de situation (Buis-les-Baronnies, La Roche-sur-le-Buis, Poët-en-Percip, Propiac et Vercoiran), deux seulement ont été représentées. Les deux personnes présentes ont apprécié la présentation, ont posé tout au long de l'exposé des questions relatives à l'origine RTM de la forêt, aux essences forestières présentes, à celles susceptibles d'être implantées, au marché du bois (national et local) ainsi que sur les conséquences à court et moyen terme du changement climatique auquel nous faisons face.

Le chef de projet de l'aménagement

Bernard Deguilhen



10-44

ONF
Rhône Alpes

Agence
interdépartementale
Drôme Ardèche

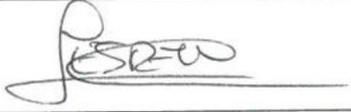
Site d'Aubenas
10 Place Olivier de Serres
07 200 Aubenas
Tél : 04 75 87 80 50
Fax : 04 75 87 80 67

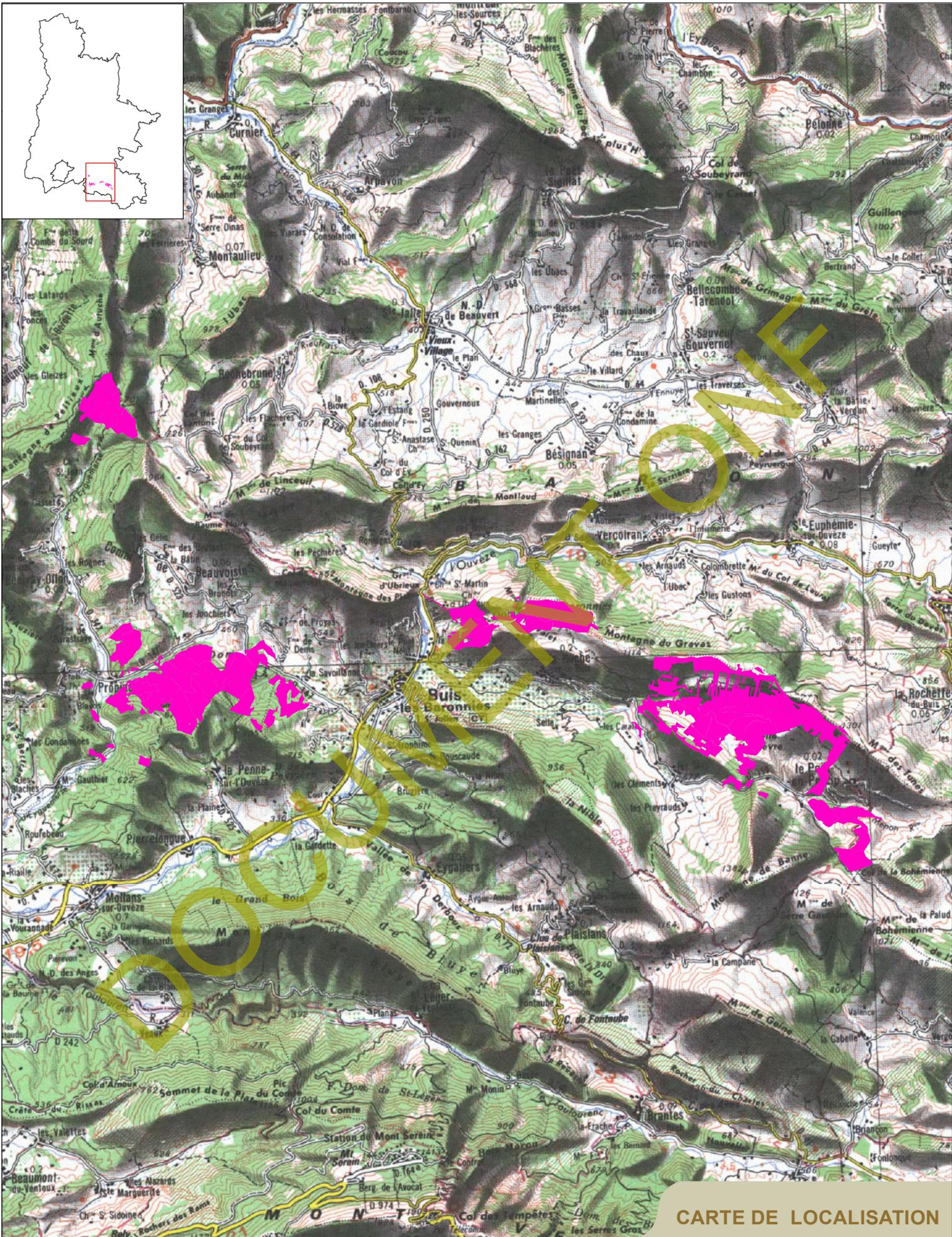
**REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET
DOMANIALE DES BARONNIES /
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION**

jeudi 17 septembre 2020

Bureau ONF de Buis-les-Baronnies 14h30

FICHE DE PRESENCE

COMMUNE	REPRESENTANT	SIGNATURE
Le poët en percip	ESTRUE CLOPP	
La Roche sur le Buis	GOURDON Clotilde	



CARTE DE LOCALISATION

FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

Surface : 1116.65 ha



0 1 000 2 000 m

Echelle 1:100 000

LÉGENDE

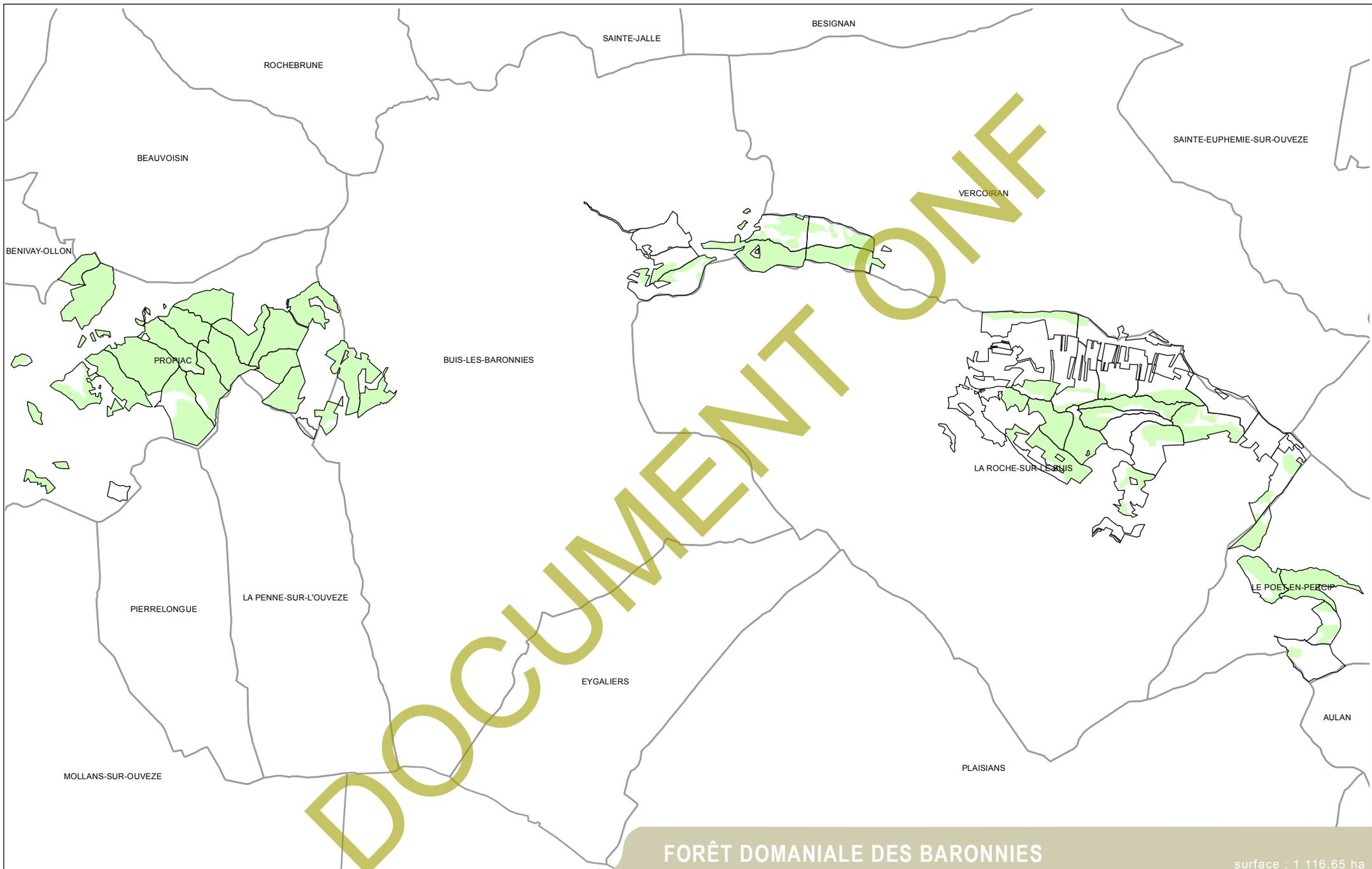


Périmètre forestier



Réalisation : ONF SATI 26/07 - SB - Juin 2020

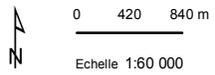
Copyright IGN SCAN100 - Reproduction interdite



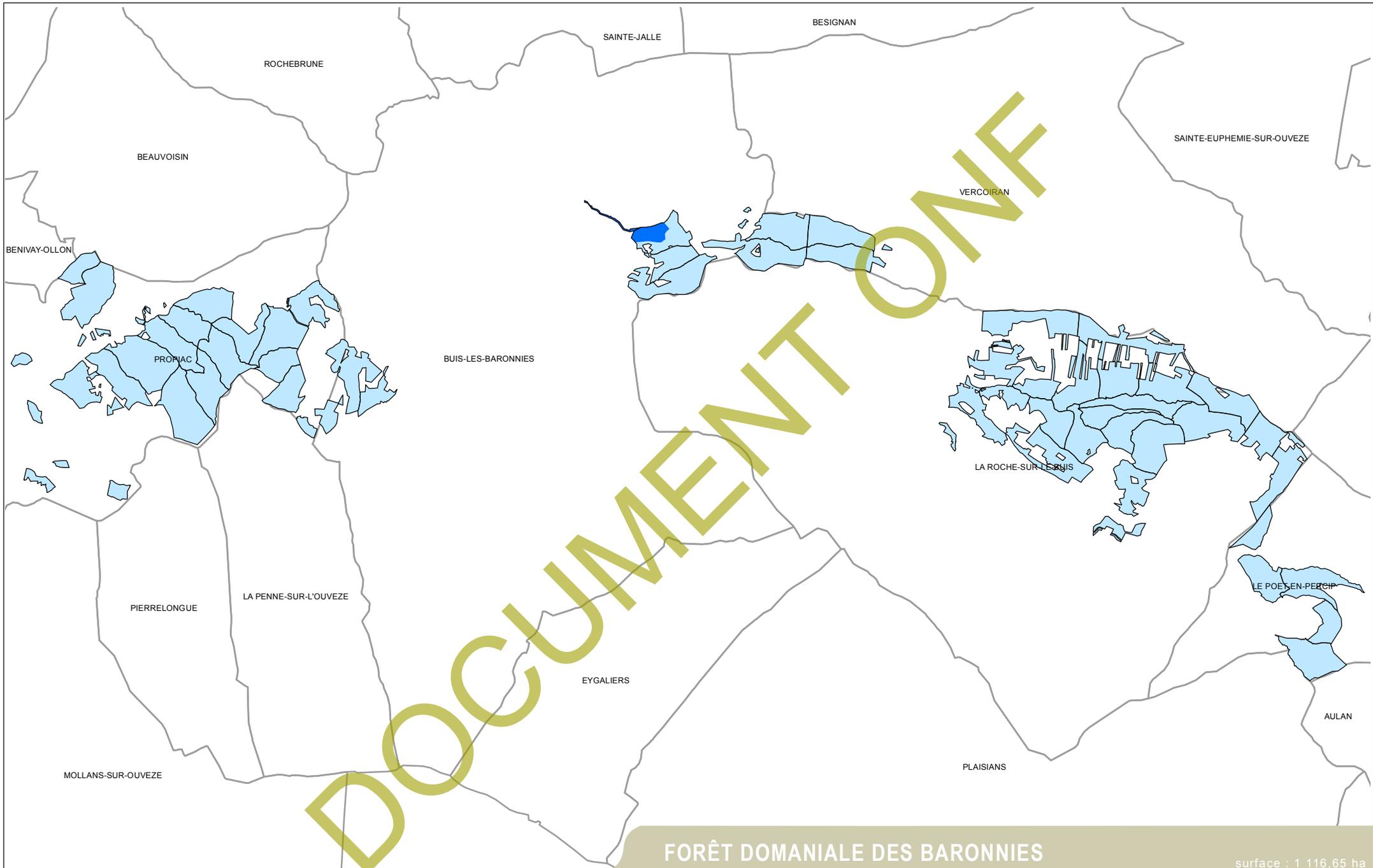
FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

surface : 1 116,65 ha

CARTE FONCTION DE PRODUCTION



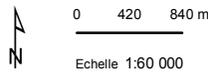
- sans objet
- Enjeu faible



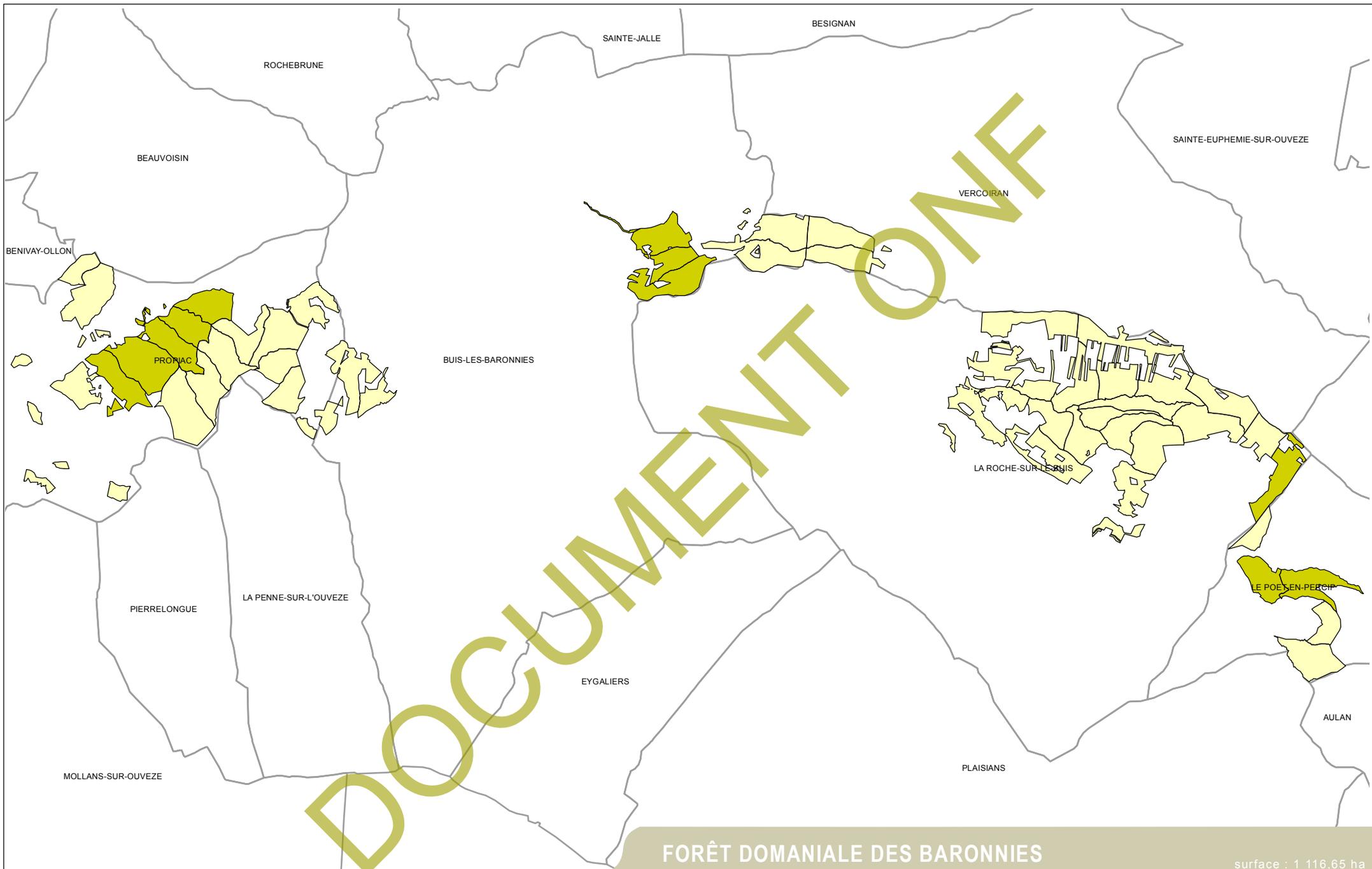
FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

surface : 1 116,65 ha

CARTE FONCTION ÉCOLOGIQUE



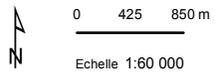
- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu



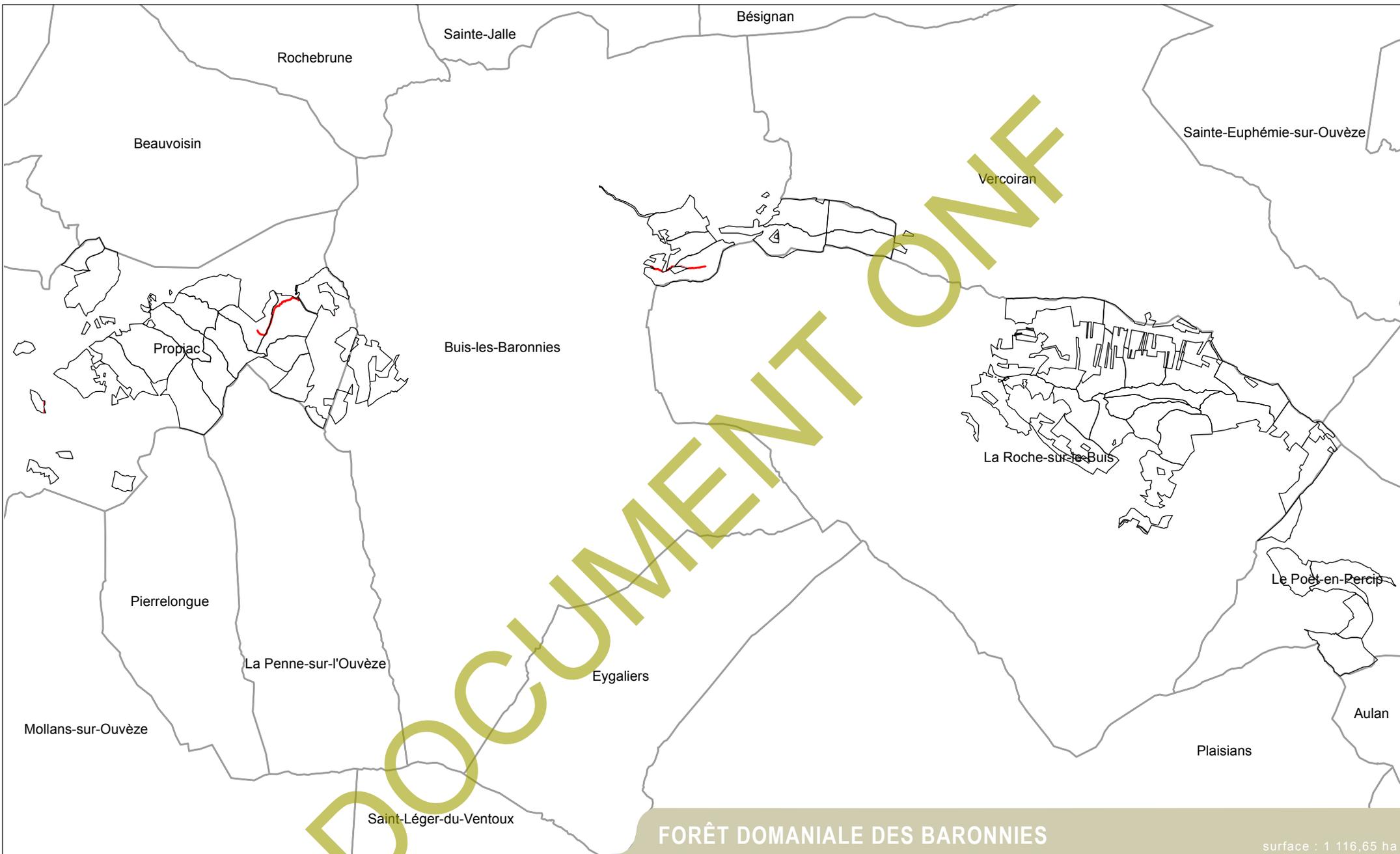
FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

surface : 1 116,65 ha

CARTE FONCTION SOCIALE



- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu



FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

surface : 1 116,65 ha

CARTE FONCTION PROTECTION

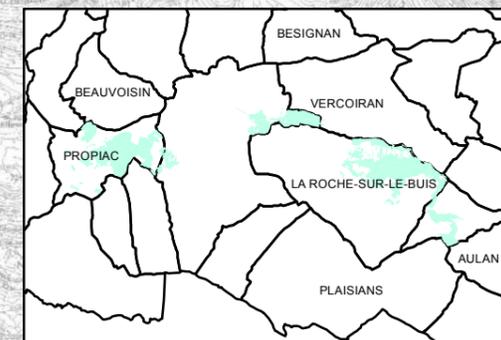


Réalisation : ONF SATI 26/07 - SB - Juin 2020

0 250500 m
 Echelle 1:60 000
 Copyright IGN EDR25 - Reproduction interdite

LÉGENDE

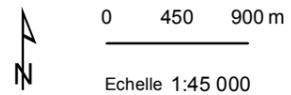
- Sans objet ou enjeu faible
- Enjeu moyen
- Enjeu fort



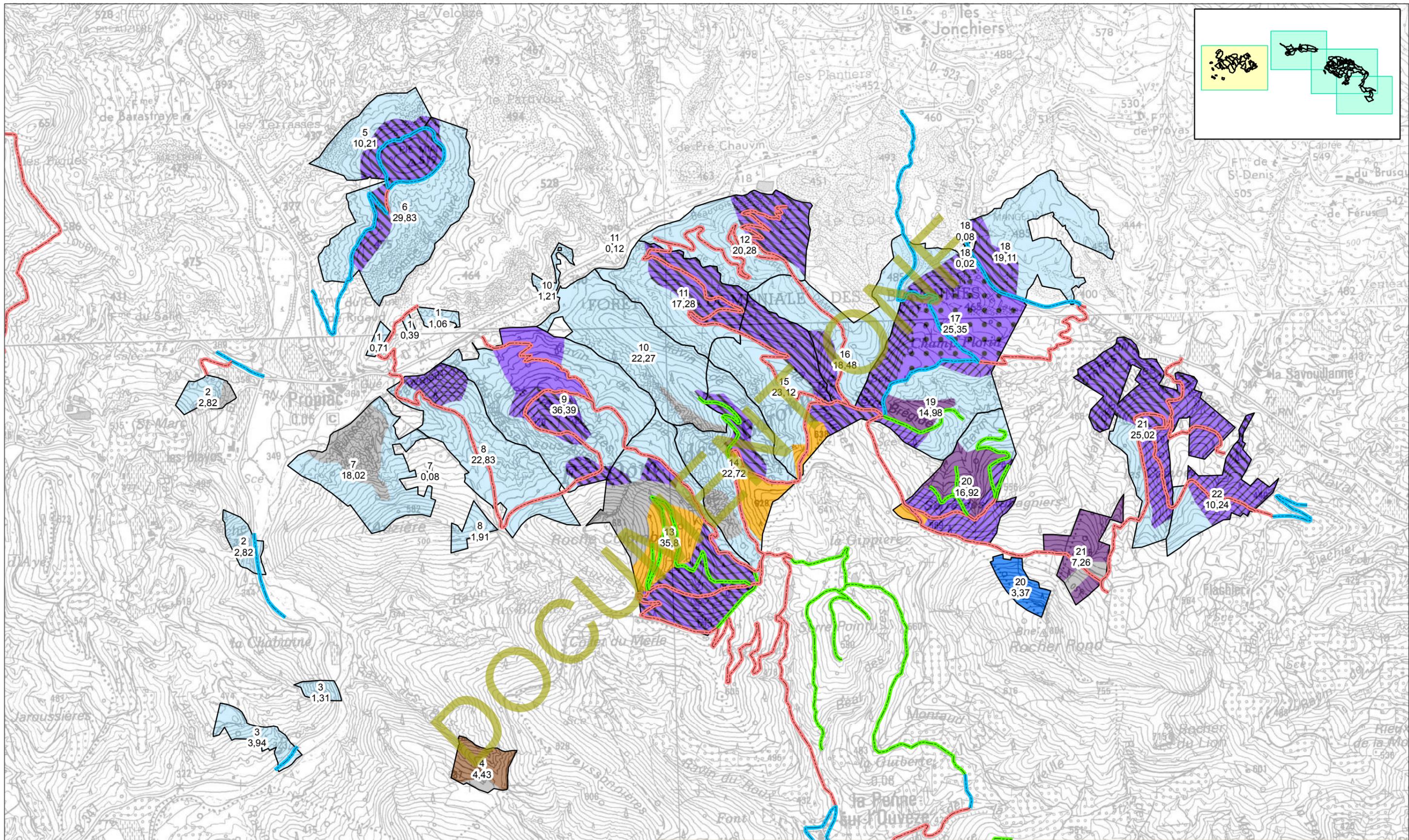
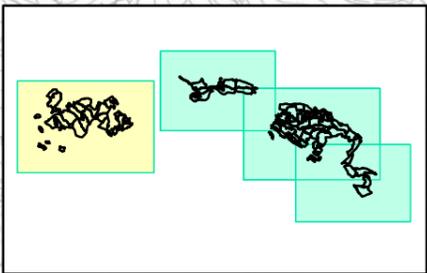
FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

surface : 1 116,65 ha

CARTE DES STATIONS



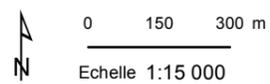
- C2/ Chêne mixte
- C3/ Chêne pubescente inférieure
- C4/ Chêne pubescente supérieure



FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

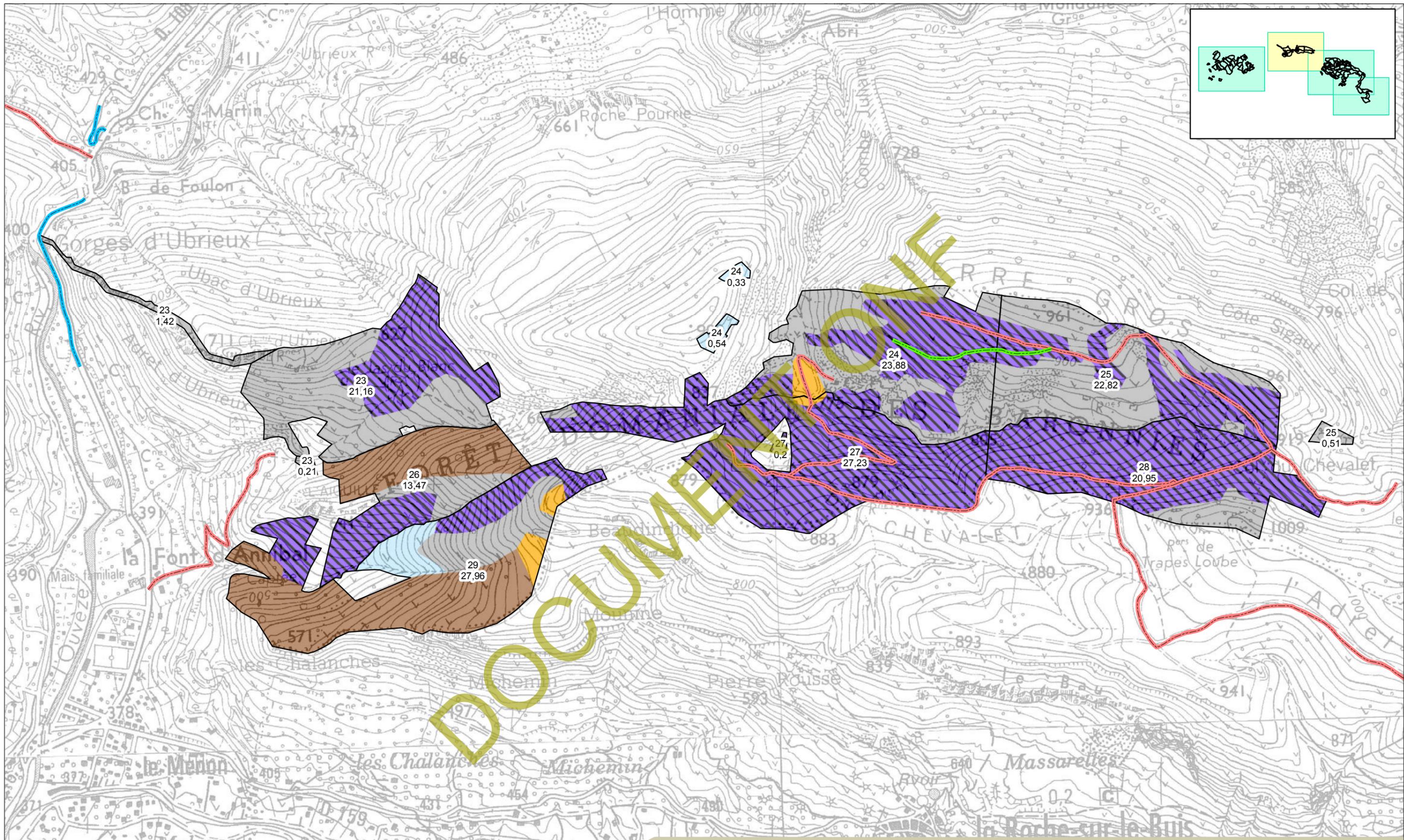
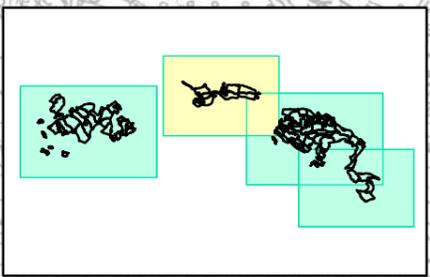
ATLAS 01/04

CARTE DES PEUPELEMENTS



Copyright IGN EDR25 - Reproduction interdite

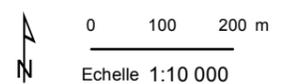
- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1a/ Peuplements de futaie régulière de cèdre 20-40 ans 1b/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 0-20 ans, issu de régénération naturelle 1c/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 20-40 ans 1d/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 40-60 ans 1e/ Peuplements de futaie régulière de frêne et autres feuillus 40-60 ans 1f/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 60-80 ans 2a/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 1 et 2 | <ul style="list-style-type: none"> 2b/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 3 2c/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 4 3a/ Peuplements de futaie irrégulière de pin d'Alep 3b/ Peuplements de futaie irrégulière de mélèze 3c/ Peuplements de futaie irrégulière de pin sylvestre 4/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans 5/ Espaces non boisés | <ul style="list-style-type: none"> Route accessible aux véhicules légers (mais non accessible aux grumiers) Route accessible aux grumiers Piste accessible aux tracteurs forestiers Projet de desserte |
|---|---|---|



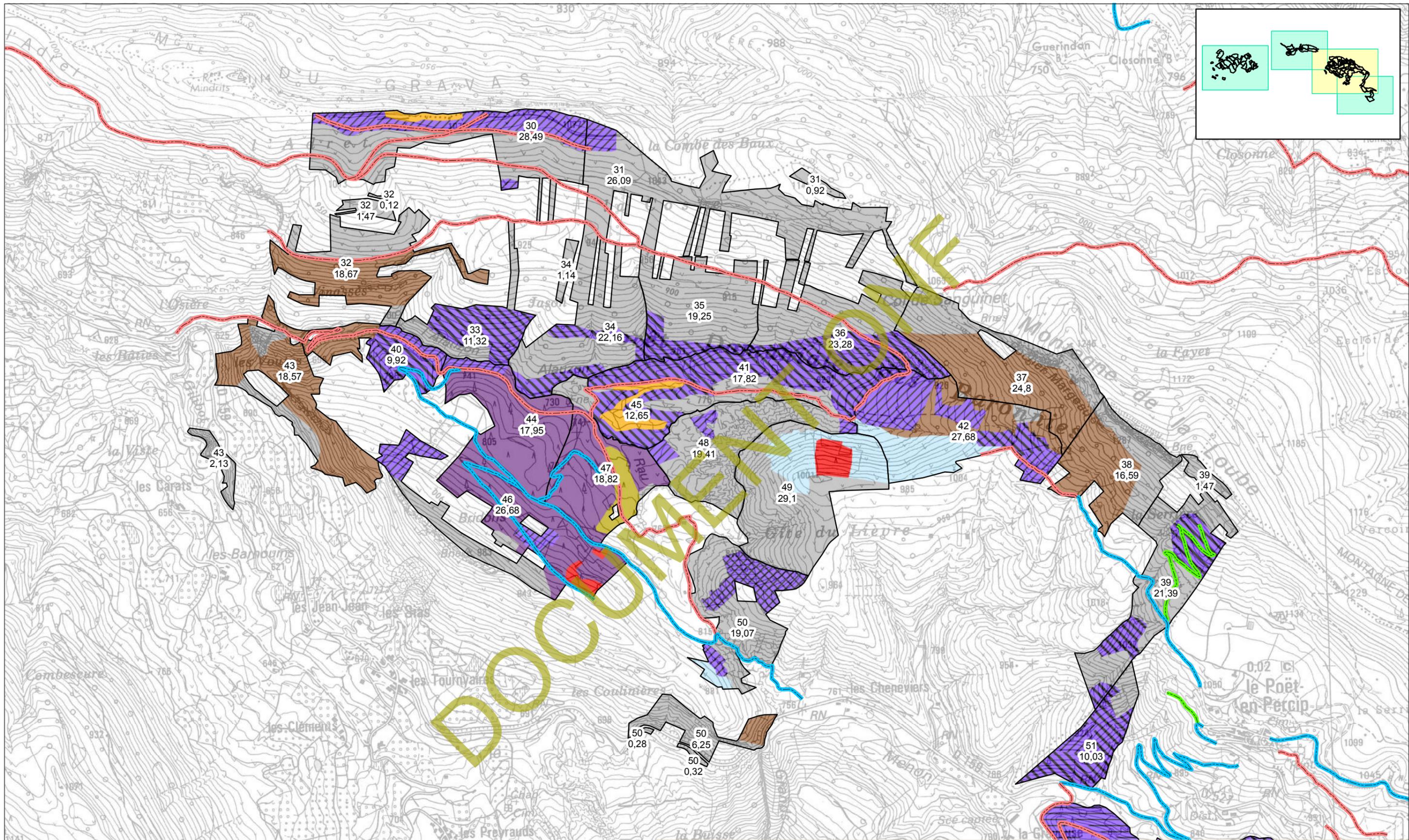
FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

ATLAS 02/04

CARTE DES PEUPELEMENTS



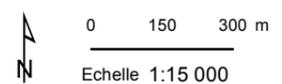
- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1a/ Peuplements de futaie régulière de cèdre 20-40 ans 1b/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 0-20 ans, issu de régénération naturelle 1c/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 20-40 ans 1d/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 40-60 ans 1e/ Peuplements de futaie régulière de frêne et autres feuillus 40-60 ans 1f/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 60-80 ans 2a/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 1 et 2 | <ul style="list-style-type: none"> 2b/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 3 2c/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 4 3a/ Peuplements de futaie irrégulière de pin d'Alep 3b/ Peuplements de futaie irrégulière de mélèze 3c/ Peuplements de futaie irrégulière de pin sylvestre 4/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans 5/ Espaces non boisés | <ul style="list-style-type: none"> Route accessible aux véhicules légers (mais non accessible aux grumiers) Route accessible aux grumiers Piste accessible aux tracteurs forestiers Projet de desserte |
|---|---|---|



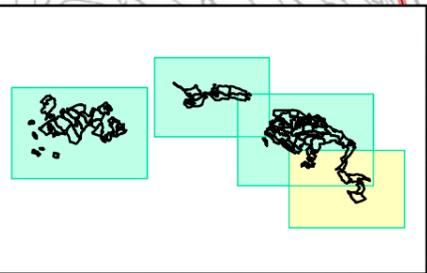
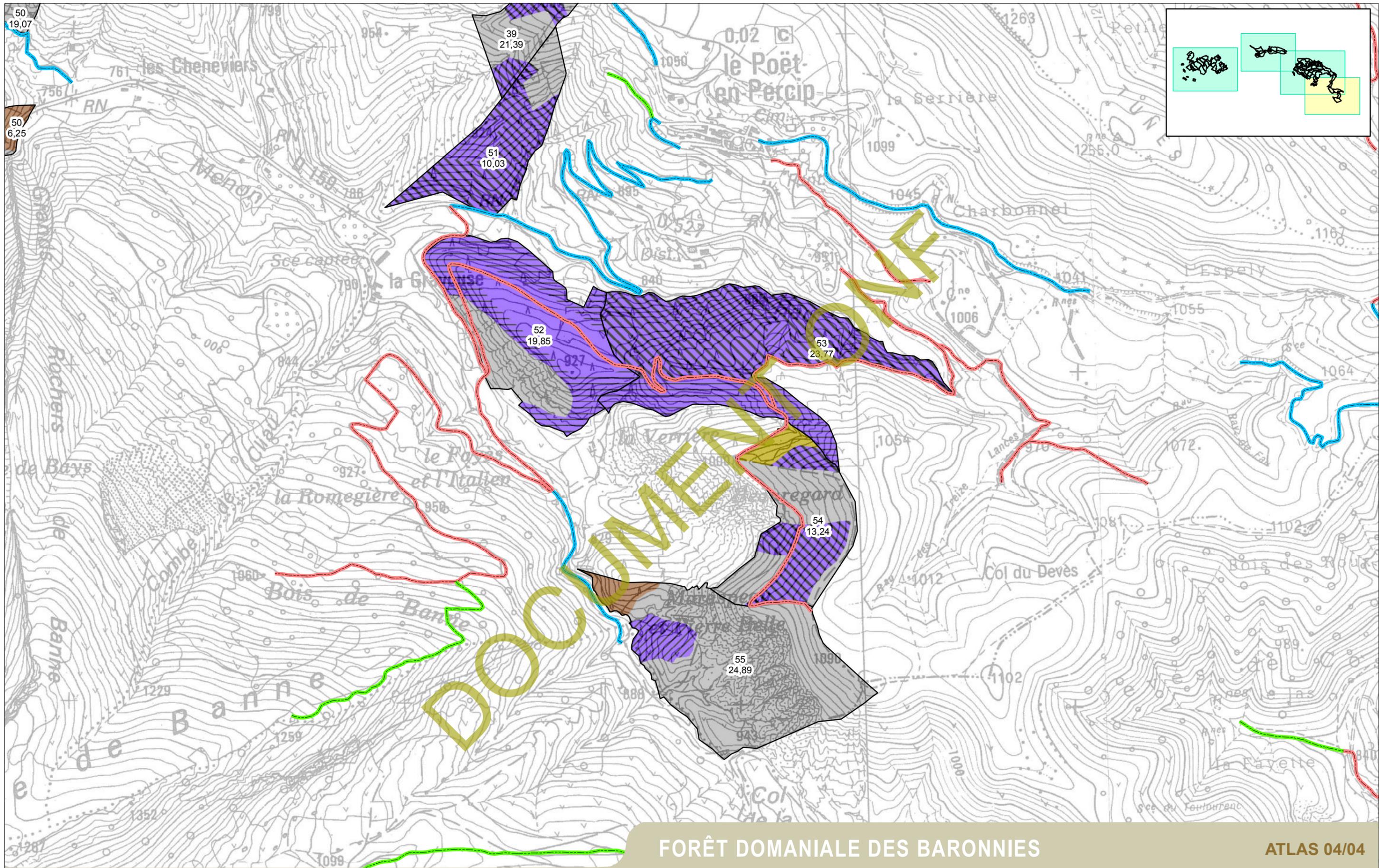
FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

ATLAS 03/04

CARTE DES PEUPELEMENTS



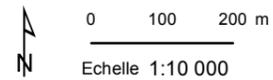
- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1a/ Peuplements de futaie régulière de cèdre 20-40 ans 1b/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 0-20 ans, issu de régénération naturelle 1c/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 20-40 ans 1d/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 40-60 ans 1e/ Peuplements de futaie régulière de frêne et autres feuillus 40-60 ans 1f/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 60-80 ans 2a/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 1 et 2 | <ul style="list-style-type: none"> 2b/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 3 2c/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 4 3a/ Peuplements de futaie irrégulière de pin d'Alep 3b/ Peuplements de futaie irrégulière de mélèze 3c/ Peuplements de futaie irrégulière de pin sylvestre 4/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans 5/ Espaces non boisés | <ul style="list-style-type: none"> Route accessible aux véhicules légers (mais non accessible aux grumiers) Route accessible aux grumiers Piste accessible aux tracteurs forestiers Projet de desserte |
|---|---|---|



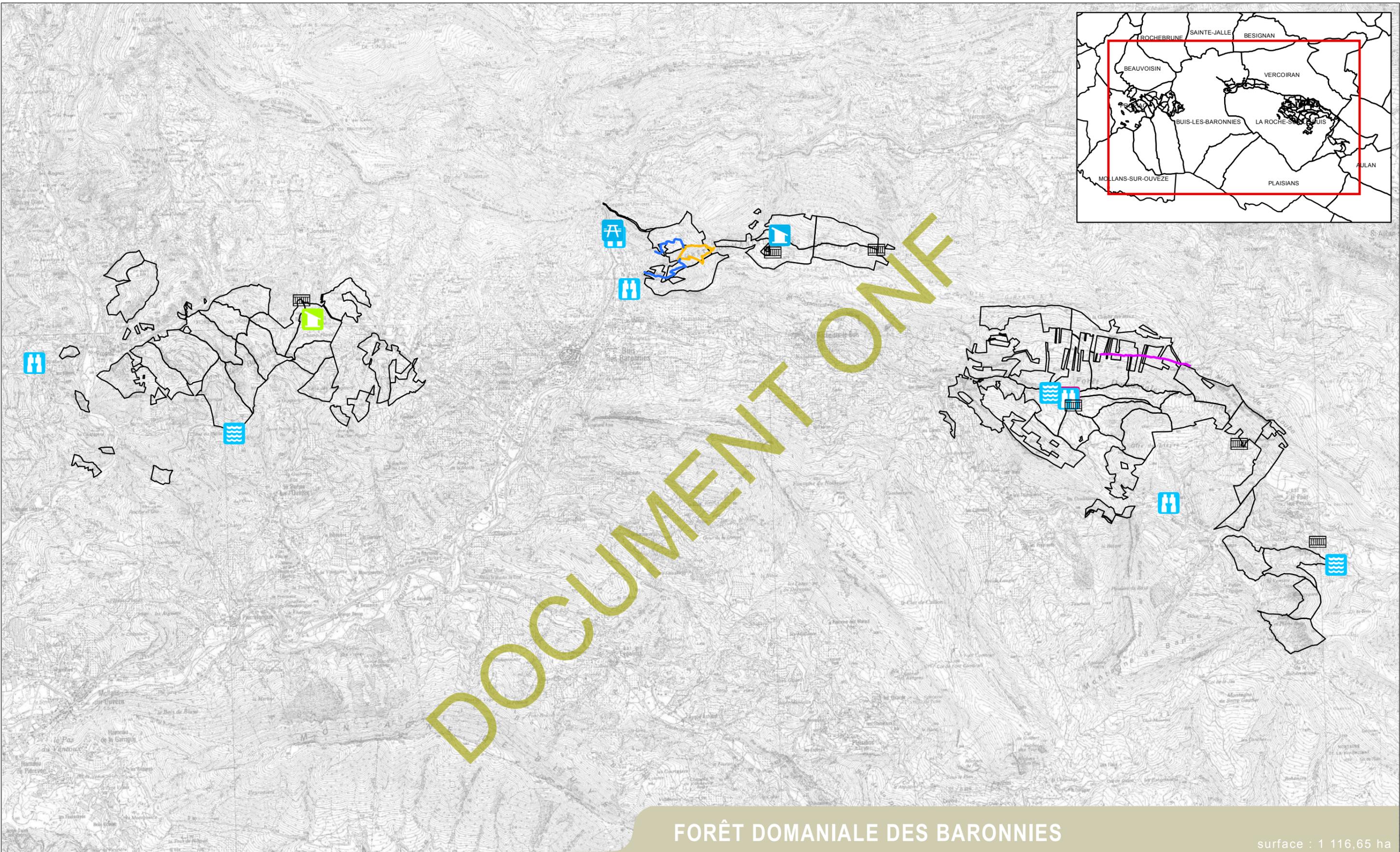
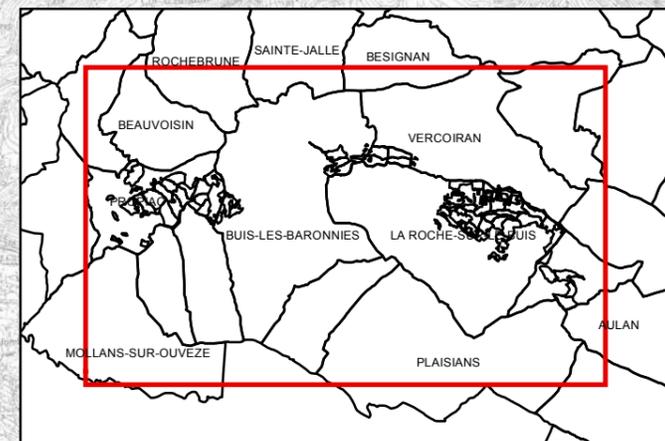
FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

ATLAS 04/04

CARTE DES PEUPELEMENTS



- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1a/ Peuplements de futaie régulière de cèdre 20-40 ans 1b/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 0-20 ans, issu de régénération naturelle 1c/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 20-40 ans 1d/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 40-60 ans 1e/ Peuplements de futaie régulière de frêne et autres feuillus 40-60 ans 1f/ Peuplements de futaie régulière de pin noir d'Autriche 60-80 ans 2a/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 1 et 2 | <ul style="list-style-type: none"> 2b/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 3 2c/ Peuplements de futaie irrégulière de pin noir d'Autriche de classe de fertilité 4 3a/ Peuplements de futaie irrégulière de pin d'Alep 3b/ Peuplements de futaie irrégulière de mélèze 3c/ Peuplements de futaie irrégulière de pin sylvestre 4/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans 5/ Espaces non boisés | <ul style="list-style-type: none"> Route accessible aux véhicules légers (mais non accessible aux grumiers) Route accessible aux grumiers Piste accessible aux tracteurs forestiers Projet de desserte |
|---|---|---|



FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

surface : 1 116,65 ha

CARTE PAYSAGÈRE ET TOURISTIQUE



0 450 900 m

Echelle 1:45 000

Copyright IGN EDR25 - Reproduction interdite



Gîte de Propiac



Gîte de Chevalet



Gîte de Tousses



Aire aménagée



Point de vue



Ancienne ferme d'Alauzon



Barriere



Panneau B0



Point d'eau artificiel



Chemin de randonnée pédestre balisé



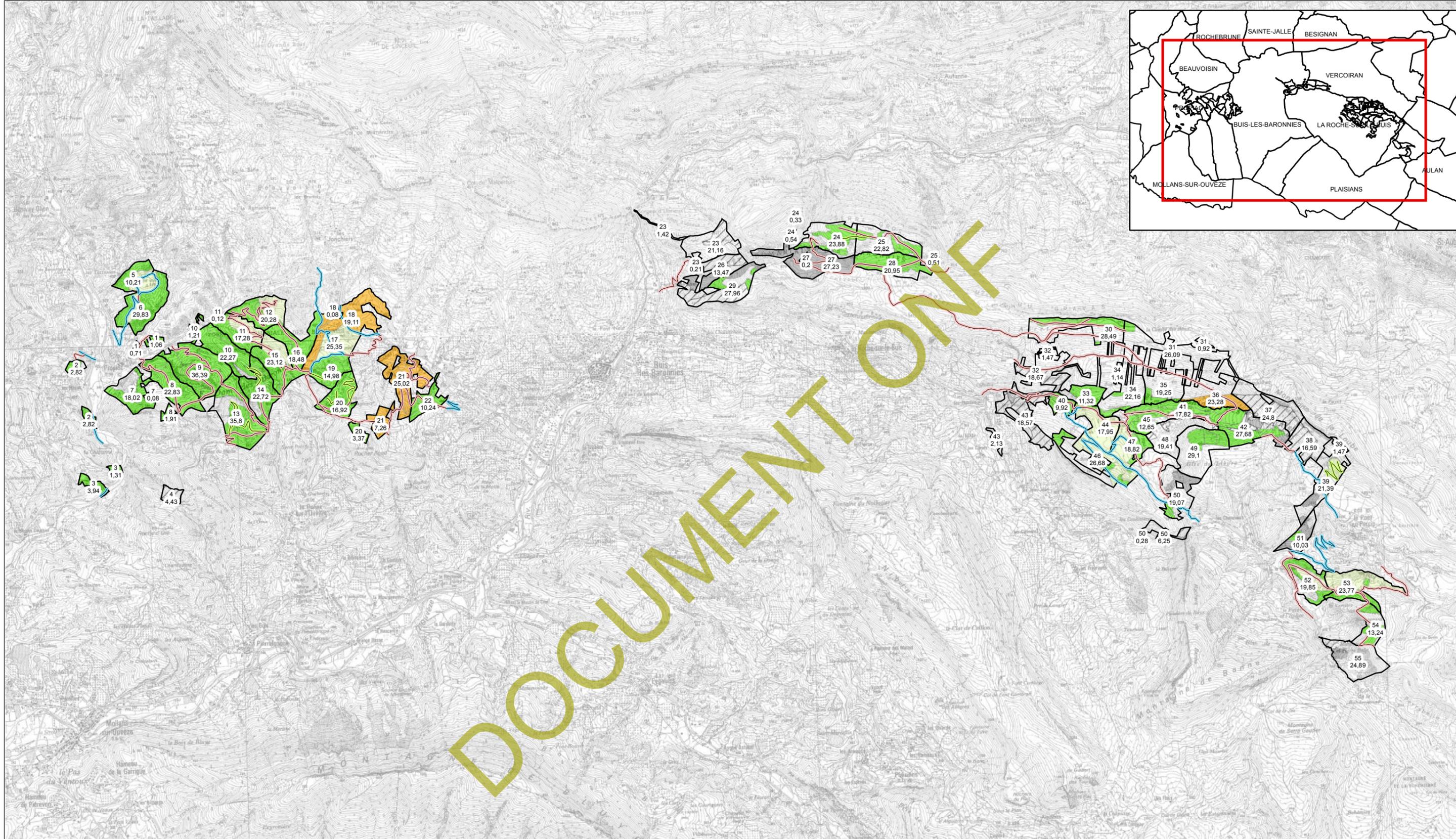
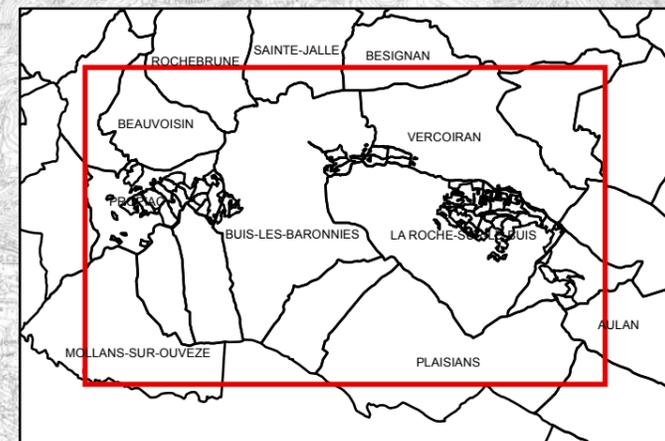
Chemin de randonnée pédestre balisé



Sentier pédestre de Sanguinet



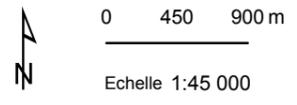
Réalisation : ONF SATI 26/07 - SB - Juin 2020



FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

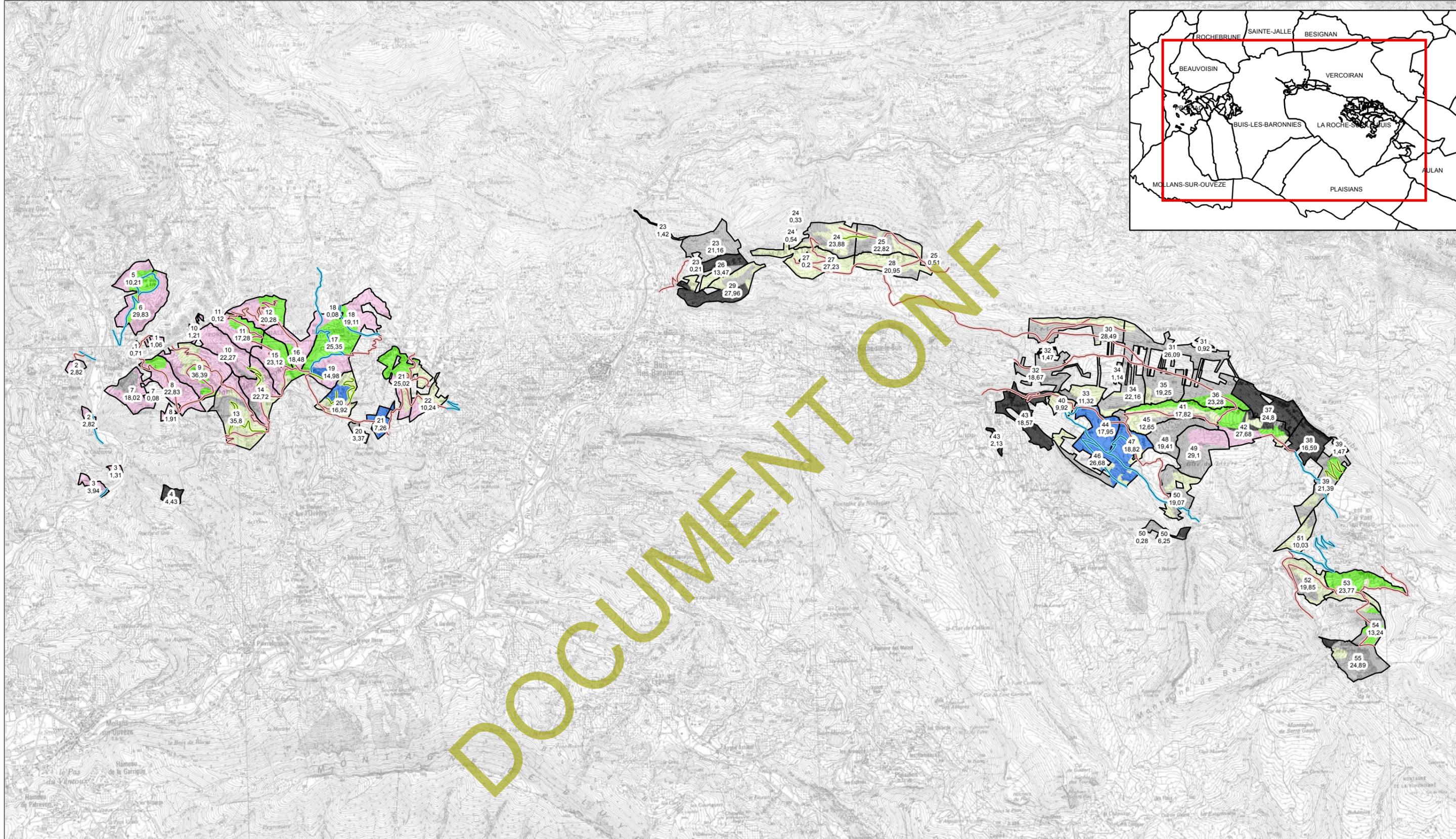
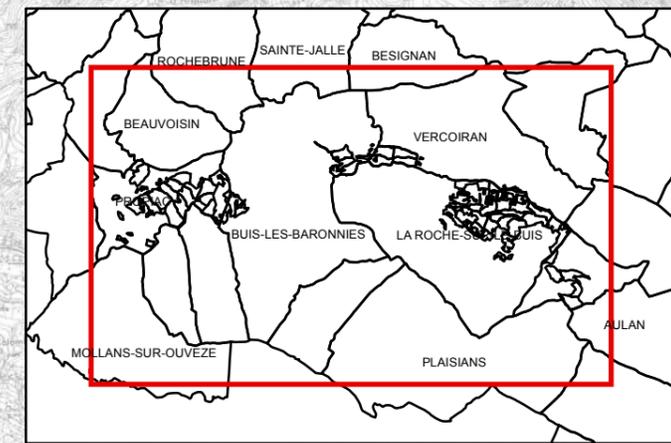
surface : 1 116,65 ha

CARTE D'EXPLOITABILITÉ



Copyright IGN EDR25 - Reproduction interdite

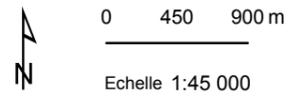
- Tracteur
- Tracteur difficile
- tracteur potentiel
- Zone productive sans projet d'accès
- Hors sylviculture boisé
- Hors sylviculture non boisé
- Piste accessible aux tracteurs forestiers
- Route accessible aux grumiers
- Route accessible aux véhicules légers (mais non accessible aux grumiers)



FORÊT DOMANIALE DES BARONNIES

surface : 1 116,65 ha

CARTE D'AMÉNAGEMENT



Copyright IGN EDR25 - Reproduction interdite

En sylviculture passant en coupe

- Surface en amélioration
- Surface en régénération
- Surface en irrégulier

Hors sylviculture

- Hors sylviculture
- Hors sylviculture en libre évolution

Desserte et Equipement

- Piste accessible aux tracteurs forestiers
- Route accessible aux grumiers
- Route accessible aux véhicules légers (mais non accessible aux grumiers)

En sylviculture ne passant pas en coupe pendant la durée de l'aménagement

- Surface en amélioration
- Surface en régénération
- Surface en irrégulier